

PLAN DE GESTION

DE CRISE



CPTS VEM

FICHE IDENTITÉ CPTS	
Nom de la CPTS	CPTS VEM
Forme juridique	Association Loi 1901
RNA n°	W831011200
Enregistrement en préfecture le	28/10/2019
N° SIRET	878 760 255 000 17
Adresse de son siège social	624 Chemin Aurélien, 83700 Saint-Raphaël
Référent SSE (identité et coordonnées)	Dr Pierre GRAS Maria PERES
Suppléant SSE	Dr Philippe DE CINTAZ Antonin TAFANI
Coordonnées : - Téléphoniques - E-mail - Site internet	<ul style="list-style-type: none"> • 0659704056 • 0668487997 • contact.cpts@gmail.com • cptsvem@gmail.fr • https://cpts-vem.fr <p>Horaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi au Vendredi de : 9h - 12h et 14h -17h • Hors jours fériés
Labellisée ARS le	02 mars 2022
Contractualisation à l'ACI le	31 mars 2022

Tableau n°4 : Fiche identité CPTS – Source : CPTS (NOM à compléter)

Table des matières

FICHE IDENTITÉ CPTS	1
I- Création d'un comité de pilotage	4
A- Composition du comité de pilotage de la CPTS	4
B- Modalités de fonctionnement du comité de pilotage	5
II- Écosystème de la CPTS	6
A- Cartographie des risques du territoire de la CPTS	7
Identification des aléas, ainsi que des risques plus spécifiques à chaque commune	8
1. Les Risques Naturels	8
1.1. Zonage du Risque Naturel Tsunami : Voir carte et listing en annexe	9
1.2. Zonage du Risque Naturel Inondation : Voir carte et listing en annexe	9
1.3. Zonage du Risque Naturel Incendie de Forêt : Voir carte et listing en annexe	10
1.4. Zonage du Risque Naturel Submersion Marine : Voir carte en annexe	11
1.5. Zonage du Risque Naturel Sismique : Voir carte en annexe	12
1.6. Zonage du Risque Mouvement de Terrain : Voir carte en annexe	13
1.7. Risque canicule :	14
2. Les Risques Technologiques : Voir carte et listing en annexe.....	15
3. Les Autres Risques	18
o Analyse multirisque à l'échelle intercommunale	19
B- Cartographie des ressources du territoire de la CPTS	21
4. Autres ressources identifiées par la CPTS en intraterritorial :	24
5. Autres ressources identifiées par la CPTS en extraterritorial :	25
6. Le recensement des moyens humains susceptibles d'être mobilisés.....	26
7. Le recensement des moyens matériels susceptibles d'être mobilisés	27
7.5. Les Réserves Communales de Sécurité Civile / Comité Feux de Forêts	29
8. Le recensement des solutions de téléconsultation sur le territoire	31
C- Désignation de référents intraCPTS de zones	31
D- L'analyse SWOT de la CPTS	32
E- Cartographie des principaux risques du projet	33
III – Préparation de la réponse par la CPTS	33
A- Constitution de la cellule de crise	34
9. Fonctions et missions des membres de la cellule de crise.....	34
B- Membres de la cellule de crise	37
C- Outils de réponse	38
IV – Dispositif de gestion de crise	38
Phase 1 : de la réception de l'alerte à l'analyse de la SSE	39
10. Fiche réflexe 1 : Réception de l'alerte et analyse.....	42
Phase 2 : Activation du plan de gestion et armement de la cellule de crise	44
11. Fiche réflexe 2 : Installation et constitution de la cellule de crise	44

Phase 3 : Pilotage de la cellule de crise.....	46
12. Fiche réflexe 3 : Conduite de crise	46
Phase 4 : L’atterrissage	47
13. Fiche réflexe 4 : La sortie de crise	47
V- Fonctionnement opérationnel de la cellule de crise.....	48
14. FICHE ACTIONS FONCTION DECISION CELLULE DE CRISE.....	49
15. FICHE ACTIONS PILOTAGE DE LA CELLULE DE CRISE	51
16. FICHE ACTIONS ORGANISATION MÉDICALE CELLULE DE CRISE	53
17. FICHE ACTIONS ORGANISATION PARAMÉDICALE CELLULE DE CRISE.....	54
18. FICHE ACTIONS COMMUNICATION CELLULE DE CRISE	55
19. FICHE ACTIONS SUPPORT CELLULE DE CRISE	56
20. FICHE ACTIONS SECRÉTARIAT DE LA CELLULE DE CRISE.....	57
21. FICHE ACTIONS REFERENT INTRACPTS ZONE	58
VI- DEMARCHE D’AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE	59
A- Politique d’archivage du plan de gestion de crise	59
B- Réactualisation du document	59
C- Politique d’information / sensibilisation et Plan de formation	60
D- Programme annuel d’exercices et entraînements	60
E- RETEX et Réévaluation du dispositif	60
22. Les types d’acteurs du RETEX :	61
23. Méthodologie du RETEX :	61
24. Les 3 phases du RETEX :	62
CHECK LIST de rédaction d’un Plan de Gestion de Crise	63
Annexes.....	65
Rappel Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)	66
Annexe 1– Référents institutionnels des SSE	67
Annexe 2 – Coordonnées des structures, établissements, etc. présentes sur le territoire de la CPTS	67
Annexe 2b– Référents SSE des CPTS du département.....	67
Annexe 3 - Tableau des référents intraCPTS de zone	67
Annexe 4a– Annuaire des membres mobilisables de la Cellule de Crise.....	67
Annexe 4 b – Annuaire des membres mobilisés de la Cellule de Crise.....	67
Annexe 5 – les cabinets généralistes libéraux et le risque de submersion.....	68
Annexe 6 – Liste des évènements indésirables du territoire VEM	70
Annexe 7 : les symboles pour l’affichage	72
Outils.....	73
25. Procédure d’activation du dispositif de gestion de crise	73
26. Modèle type de point de situation.....	74
Glossaire	75
Bibliographie.....	77

I- Création d'un comité de pilotage

L'élaboration du plan de gestion de SSE nécessite la création d'une équipe projet (comité de pilotage) au sein de la CPTS. Idéalement cette équipe doit comprendre le Président de l'Association Loi 1901 qui porte la CPTS, un ou des médecins pour la gestion médicale ainsi que des représentants des professions paramédicales (pharmaciens, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femme, biologiste...), un ou des référents SSE si la CPTS décide de créer cette fonction, le ou la coordonnateur(trice) de la CPTS ainsi que toute personne pouvant être ressource sur des volets spécifiques.

La composition du comité de pilotage ne préfigure pas celle de la future cellule de crise en charge de la gestion de crise au sein de la CPTS. Les acteurs peuvent choisir d'intégrer d'autres professionnels au sein de la cellule de crise.

Ce comité de pilotage peut être composé d'une équipe projet restreinte, en charge du pilotage du dispositif, à laquelle sont associés, en tant que de besoin, des membres disposant des ressources techniques nécessaires à l'élaboration du plan.

A- Composition du comité de pilotage de la CPTS

Nom Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Structure d'appartenance le cas échéant	Participation à la gouvernance de la CPTS
PERES Maria	IDEL - IPA	St Aygulf	-	OUI (Vice-présidente)
GRAS Pierre	MG	St Raphael	-	OUI (Président)
DE CINTAZ Philippe	MG	Agay	-	NON
ARNAUD Fanny	Pharmacienne	St Aygulf	-	OUI (secrétaire)
VICINI Sabrina	IDEL	St Raphael	-	OUI (trésorière)
BLOAS Jeremy	IDEL	Fréjus	-	NON
SCAMARDELLA Françoise	IDEL	Fréjus	-	NON
TAFANI Antonin	Coordonnateur	St Raphael	CPTS VEM	NON
TORNEL Marc	Référent PICS	Agglo	Agglomération Esterel Cote d'Azur	NON
DAMAY Stéphanie	Cheffe du service santé & vaccination	Agglo	Agglomération Esterel Cote d'Azur	NON
CORDINA Pierre	Référent prévention & gestion des risques majeurs	Agglo	Agglomération Esterel Cote d'Azur	NON

Tableau n° 5 : Composition de l'équipe projet de la CPTS – Source : CPTS VEM

Le référent SSE est l'expert de la CPTS dans la préparation et la gestion de crises sanitaires. Il dispose des compétences nécessaires à la gestion de crise sanitaire et peut, en outre, être en charge du pilotage du plan d'actions de la CPTS et de l'animation des équipes sur le sujet. Le profil de ce référent doit être étudié par la CPTS en fonction des compétences requises en méthodologie de projet, des connaissances en SSE, de l'expérience professionnelle de gestion de crise.

Dans le cadre de la gestion d'une crise, les CPTS sont donc invitées à identifier un référent SSE au sein de leur CPTS.

Un ou des référent(s) SSE a (ont) t-il été désigné(s) :



Oui

B- Modalités de fonctionnement du comité de pilotage

Les modalités de fonctionnement de l'équipe projet doivent être précisées (fréquence de réunions, types de réunions organisées, actions de communication vis à vis des adhérents et des partenaires de la CPTS, ...).

	Description (Moyens de contacts, nombre de professionnels contactés/invités, date et lieux des réunions, nombre de participants...)
Réunions de l'équipe projet	<ul style="list-style-type: none"> • 31/08/23 : Réunion comité pilotage + agglomération PICS • 16/11/23 : Réunion comité pilotage • 07/12/23 : Réunion comité pilotage + agglomération • 01/02/24 : Réunion comité pilotage + agglomération • 01/02/24 : Réunion comité pilotage CS • 21/02/24 : mise à disposition du PICS par l'agglomération
Réunions avec les adhérents de la CPTS	<ul style="list-style-type: none"> • 23/05/2024 : 4^{ème} AG
Modalités de communication utilisées (mails, newsletter, webinaires, questionnaires...)	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe WhatsApp : Crise sanitaire • Mails diffusés aux interlocuteurs • Azurezo • DoctolibTeam
Participation à la journée Crise Sanitaire organisée par l'ARS PACA - CESU - URPS ML PACA du 28 février 2023	2 participants : <ul style="list-style-type: none"> • Maria PERES • Antonin TAFANI
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • 06/02/24 : Webinaire national d'acculturation à la prise en charge d'un afflux massif de victimes en situation d'urgences ou d'agressions collectives • 15/02/24 : Réunion SSE ARS

Tableau n° 6 : Modalités de fonctionnement du comité de pilotage – Source : CPTS VEM

II- Écosystème de la CPTS

L'objectif de la démarche consiste pour la CPTS à analyser les risques et menaces potentielles sur son territoire en prenant en compte les particularités territoriales et les ressources locales disponibles de son territoire. La finalité est d'identifier des capacités de réponse afin de pouvoir adapter une stratégie de réponse à une situation de crise donnée.

La **CPTS VEM** est une CPTS de Taille 3, soit une population totale de *116 830 habitants*.

Située dans le département du Var, elle couvre les communes suivantes :

COMMUNE	CODE POSTAL	NOMBRE D'HABITANTS (Année RP INSEE à préciser)
Fréjus	83600	55 750
Les Adrets-de-l'Estérel	83600	2 803
Puget-sur-Argens	83480	8 061
Roquebrune-sur-Argens	83520	14 335
Saint-Raphaël	83700	35 881

Tableau n°7 : Les différentes communes et le nombre d'habitants du territoire de la CPTS – Source CPTS VEM

A- Cartographie des risques du territoire de la CPTS

Tableau des risques naturels majeurs identifiés :

Commune	Inondation		Séisme	Mvt de terrain	Incendie de forêt	NB DE CATNAT DEPUIS 1982
	PRÉSENCE / PPR		ZONAGE / PPR	PRÉSENCE / PPR	PRÉSENCE / PPR	
Fréjus- 83061	oui	A 06/05/2002 (Pédégal/Valescure) A 26/03/2014 (Submersion) A 26/03/2014 (Argens/Vernède/Reyran)	2	oui	oui A 19/04/2006	21
Saint-Raphael- 83118	oui	A 20/11/2000	2	oui	oui A 27/07/2007	18
Roquebrune-Sur-Argens- 83107	oui	A 20/12/2013	2	oui	oui P 13/10/2003	23
Puget-Sur-Argens- 83099	oui	A 20/12/2013	2	oui	oui	14
Les Adrets-de-l'Estérel- 83001	oui		3	oui	oui A 30/01/2015	6

	Aléa
	Naturel
	identifié

Critères pris en compte :

Inondation : Commune concernée par l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)

Séisme : Carte réglementaire du risque sismique en France

Mouvement de Terrain : Cartes BRGM (glissements, chutes de bloc, retrait-gonflement des argiles, effondrements, cavités souterraines)

Incendie de Forêt : Relief accidenté, couvert végétal dense, nature de la végétation, régime des vents, climat chaud

	PPR
	A : Approuvé
	P : Prescrit

Tableau des risques technologiques majeurs identifiés :

Commune	Rupture de barrage	Risque Nucléaire	Risque Minier	Risque industriel	TMD	DICRIM		PCS	
	PRÉSENCE / PPI	PRÉSENCE / PPI	PRÉSENCE	PPI / PSS	ROUTE-FERRÉ-OLÉO-GAZ	ETAT	DATE	ETAT	DATE
Fréjus- 83061				PPI DPCA (PUGET-SUR-ARGENS)	R F G	RÉALISÉ	01/01/2013	RÉALISÉ	11/09/2014
Saint-Raphaël- 83118					R	RÉALISÉ	01/01/2013	RÉALISÉ	15/12/2008
Roquebrune-sur-Argens- 83107					R F O G	RÉALISÉ	01/01/2013	RÉALISÉ	28/01/2009
Puget-sur-Argens- 83099				PPI DPCA (PUGET-SUR-ARGENS) PPRT APP. 19/09/2012	R F O G	RÉALISÉ	01/10/2012	RÉALISÉ	14/09/2017
Les Adrets-de-l'Estérel- 83001					R	RÉALISÉ	01/05/2010	RÉALISÉ	29/06/2009

	Aléa
	Technologique
	identifié

Critères pris en compte :

Barrage : Commune touchée par un PPI

Nucléaire : Commune touchée par un PPI

Minier : Commune concernée

Industriel : Commune touchée par un PPI ou un PSS

TMD : Commune traversée par une canalisation TMD de gaz ou un oléoduc, une voie ferrée ou une route de premier ordre

Identification des aléas, ainsi que des risques plus spécifiques à chaque commune

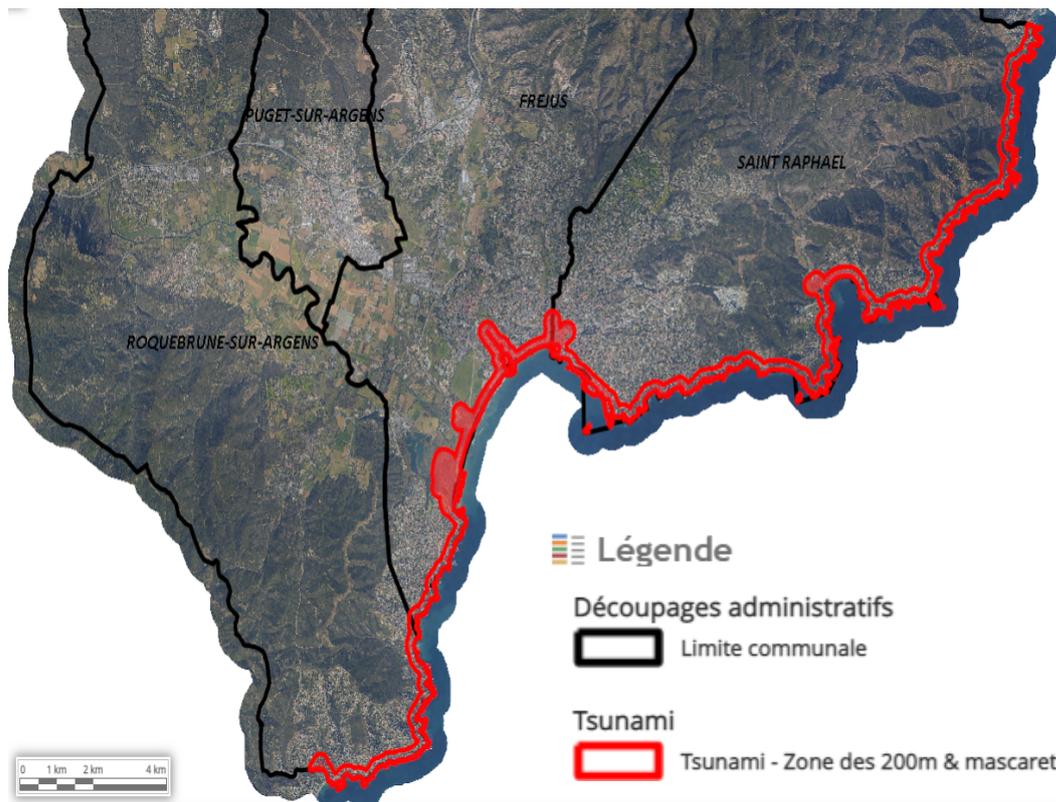
1. Les Risques Naturels

		Communes				
		Fréjus	Saint-Raphaël	Roquebrune sur Argens	Puget-sur-Argens	Les Adrets-de-l'Estérel
RISQUES NATURELS	Tsunami	x	x	x	/	/
	Inondation	x	x	x	x	x
	Feu de forêts	x	x	x	x	x
	Submersion marine	x	x	x	/	/
	Séisme	x	x	x	x	x
	Mouvement de Terrain	x	x	x	x	x
	Canicule ; Grand froid	x	x	x	x	x

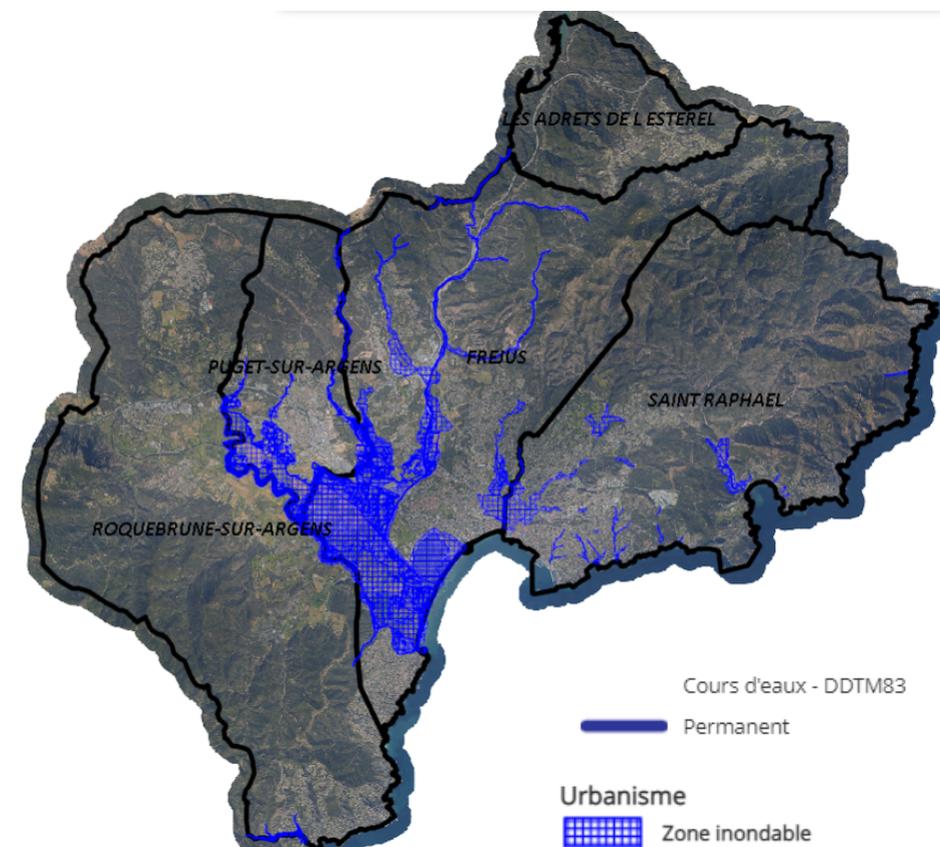
- ✓ L'ensemble des communes de l'agglomération Estérel Côte d'Azur sont exposées aux risques « Feu de Forêts », « Séisme », « Grand Froid / Canicule » et « Mouvement de Terrain ».
- ✓ Les risques naturels « Radon » et « Retrait Gonflement des sols argileux » sont également présents et à prendre en compte.

Cartographie des aléas : (la cartographie détaillée par commune est disponible dans le Classeur Annexes)

1.1. Zonage du Risque Naturel Tsunami : Voir carte et listing en annexe

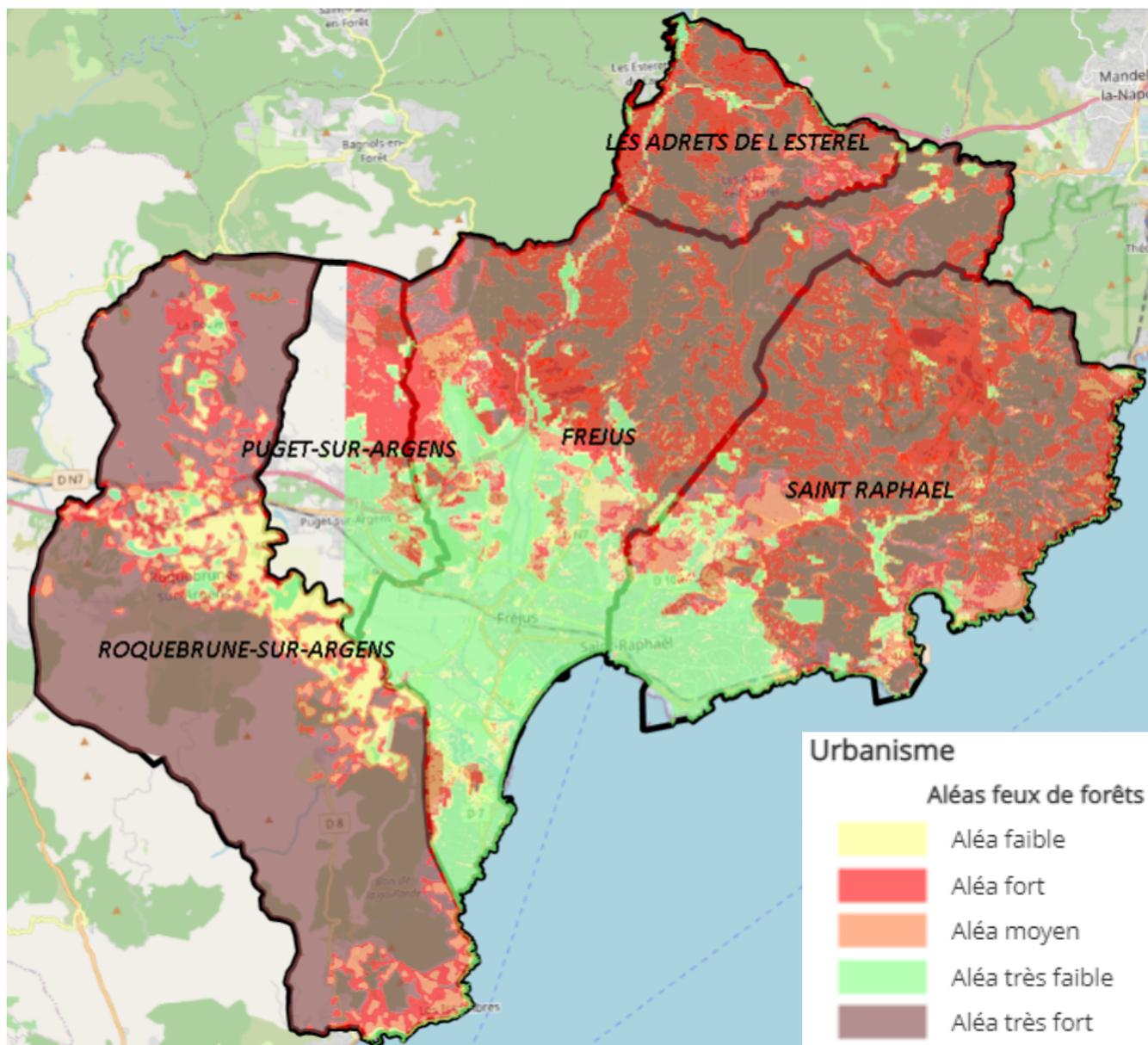


1.2. Zonage du Risque Naturel Inondation : Voir carte et listing en annexe

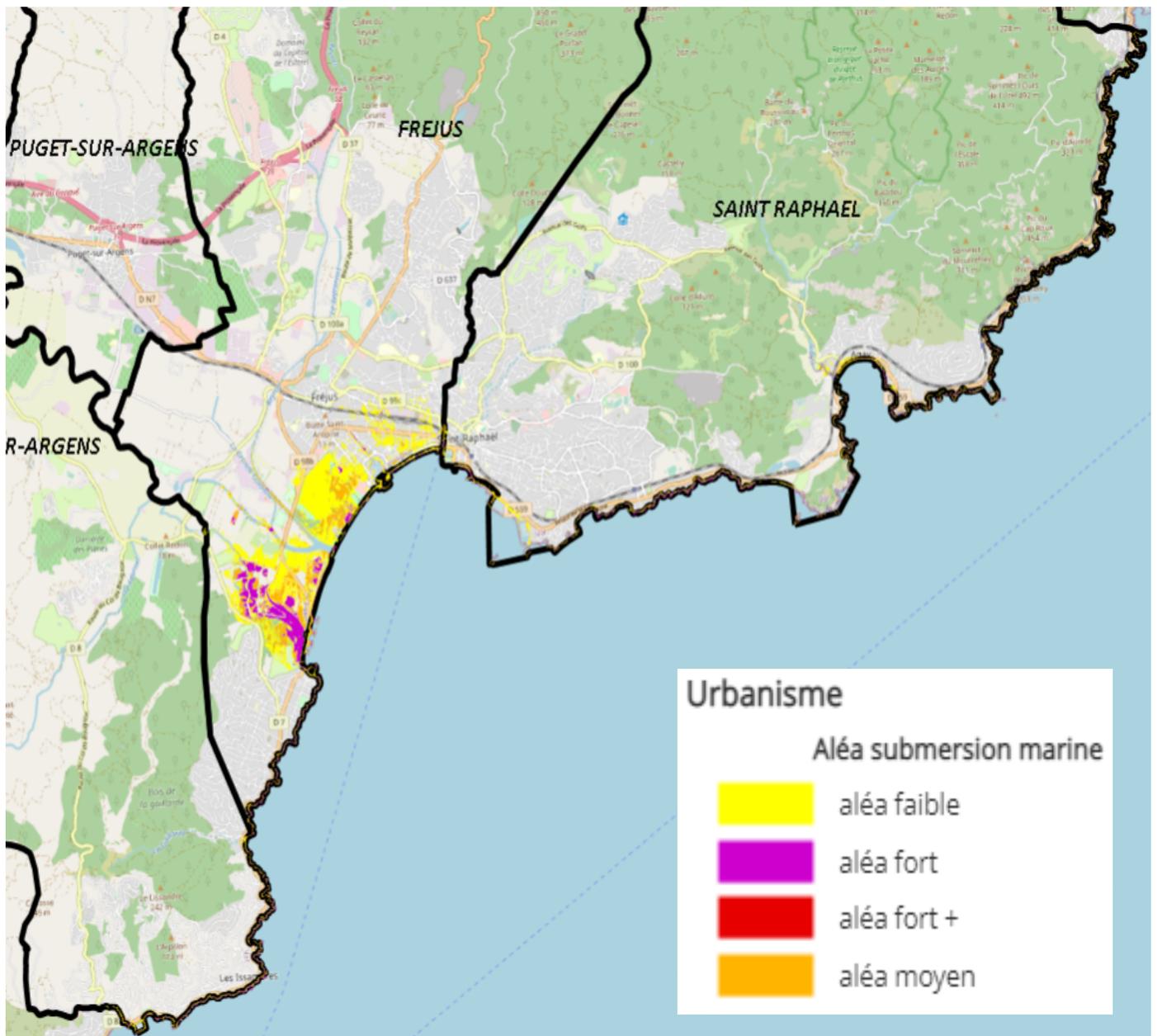


La commune des Adrets de l'Esterel n'est pas impactée par ce risque naturel.
Les communes de Puget-sur-Argens et Les Adrets de l'Estérel ne sont pas impactés par ce risque naturel.

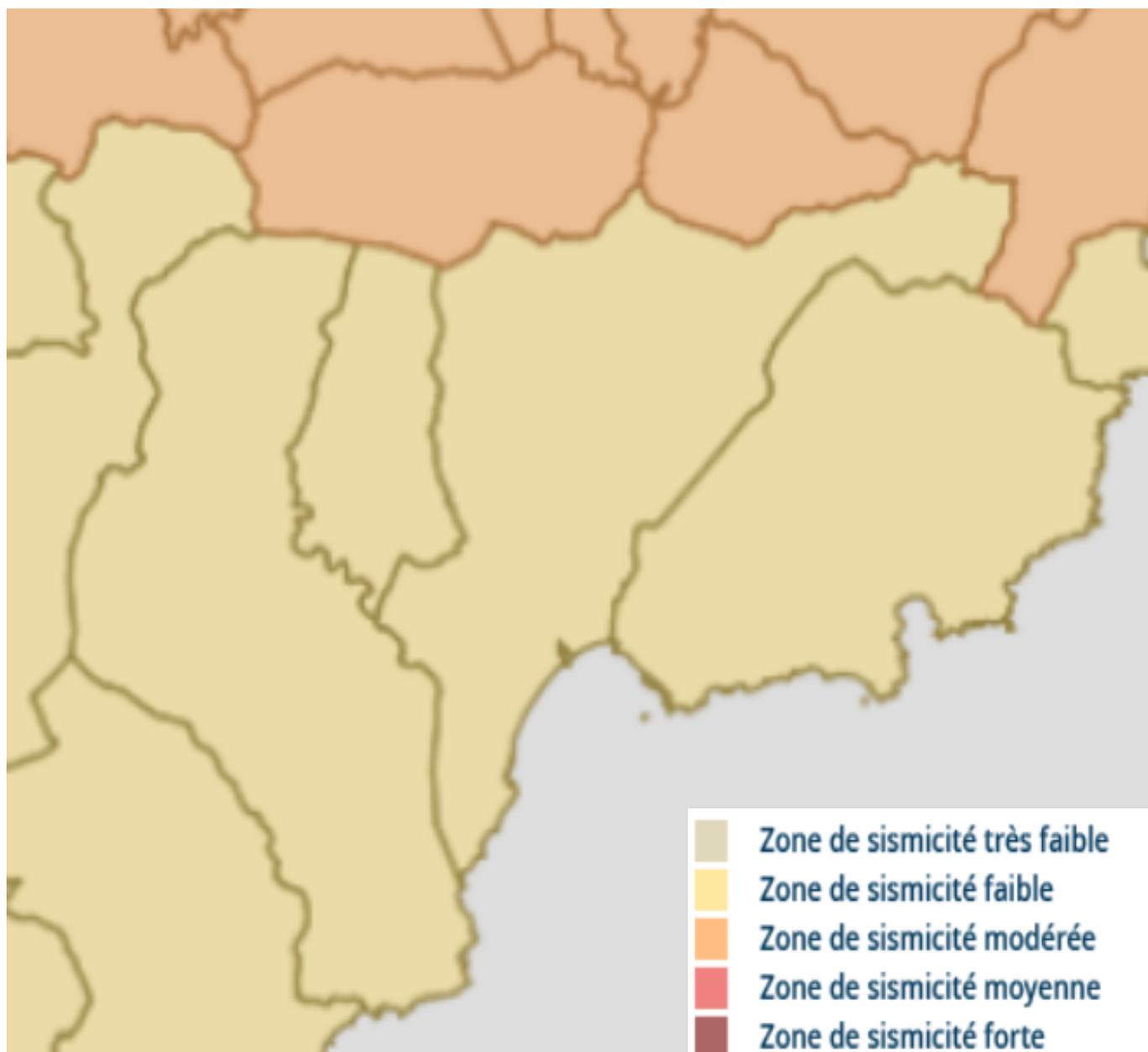
1.3. Zonage du Risque Naturel Incendie de Forêt : Voir carte et listing en annexe



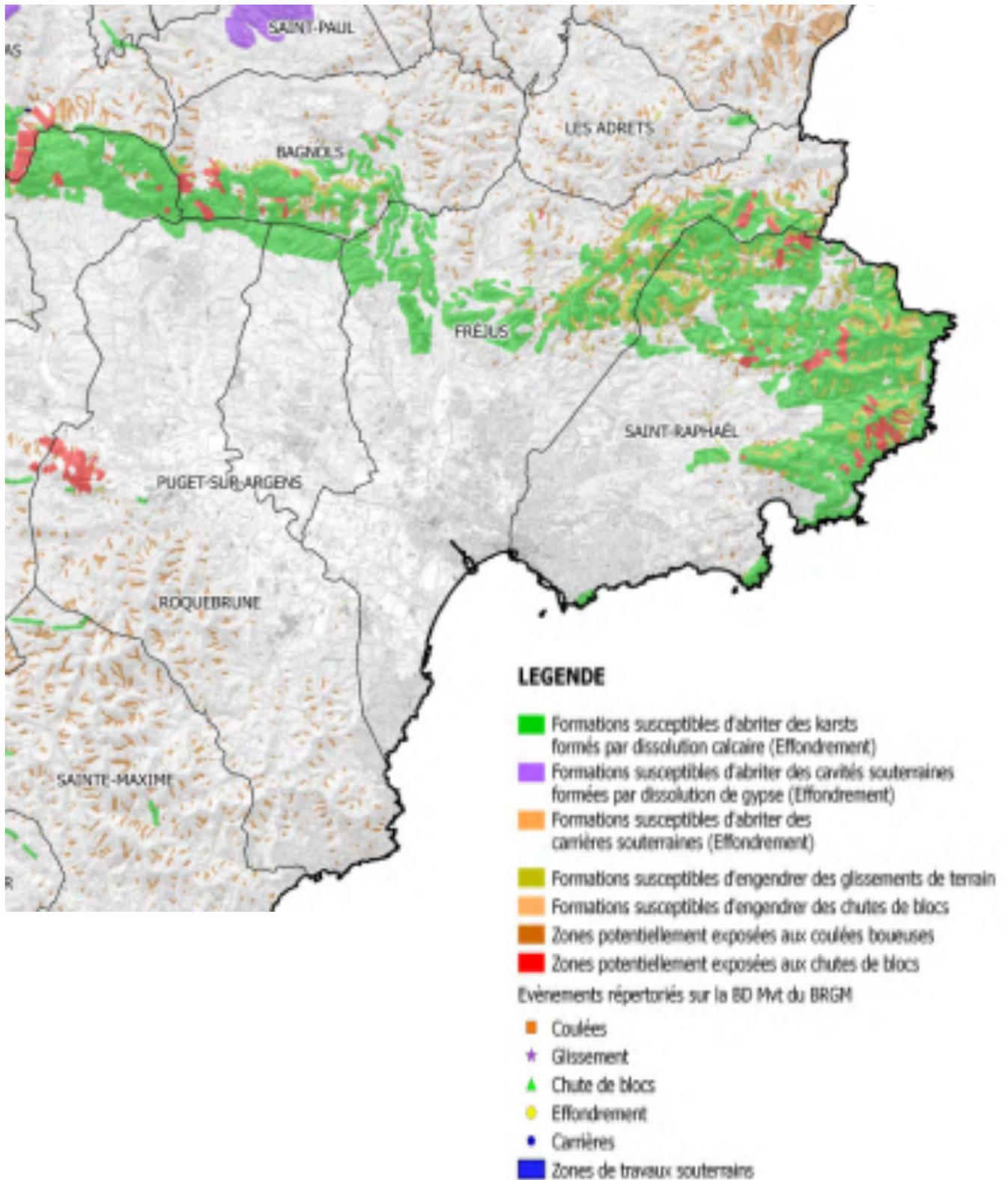
1.4. Zonage du Risque Naturel Submersion Marine : Voir carte en annexe



1.5. Zonage du Risque Naturel Sismique : Voir carte en annexe



1.6. Zonage du Risque Mouvement de Terrain : Voir carte en annexe



1.7. Risque canicule :

L'objectif : limiter les impacts sanitaires, directs et associés.

Rôle du PICS :

Optimiser le caractère opérationnel des plans communaux de sauvegarde.

Information des collectivités :

- ✓ Météo-France via le canal de la préfecture
- ✓ Deux cartes journalières à J et J+1
- ✓ Quatre niveaux correspondant à la gravité de l'évènement :
 - Vert → Jaune → Orange → Rouge
- ✓ Accès à la carte de vigilance
 - <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Personnes concernées :

- ✓ Celles dont l'état de santé ou l'âge, les rends plus fragiles. L'identification des personnes vulnérables reste à la charge des communes (CCAS).
- ✓ Celles dont les conditions de vie ou de travail, les rends plus à risque.
- ✓ En fonction de la gravité de l'évènement, toute personne, même jeune peut être concernée.

Information et préparation des populations :

- ✓ A la charge des communes ;
- ✓ Plateforme téléphonique d'information sur la canicule, à disposition du public de 9h à 19 h au 0 800 06 66 66
- ✓ Possibilité de mutualisation des RCSC-CCFF pour des actions d'assistance aux personnes vulnérables, actions conjointes avec les CCAS des communes.

Informier et former les acteurs intercommunaux :

- ✓ Relève du cadre de compétences de l'EPCI
 - Sociétés de transport en commun des personnes
 - Société Véolia
 - Entreprise du bâtiment, travaux publics et travaux agricoles

Les procédures en cours d'élaboration seront diffusées par la cellule risques majeurs de l'EPCI.

Organiser une veille et suivi de la vigilance :

Au même titre que les autres risques naturels, la veille et le suivi de la vigilance seront effectués par la cellule risques majeurs de l'EPCI, en complémentarité et soutien des communes.

Mise à disposition de locaux rafraichis :

- ✓ Recensement par les communes

- ✓ En complémentarité, l'EPCI a identifié les locaux relevant de ses compétences et pouvant être mis à disposition des communes, à leur demande, pour recevoir des populations fragilisées
 - Théâtre le forum
 - Palais des sports

Gestion des niveaux de vigilance orange et rouge :

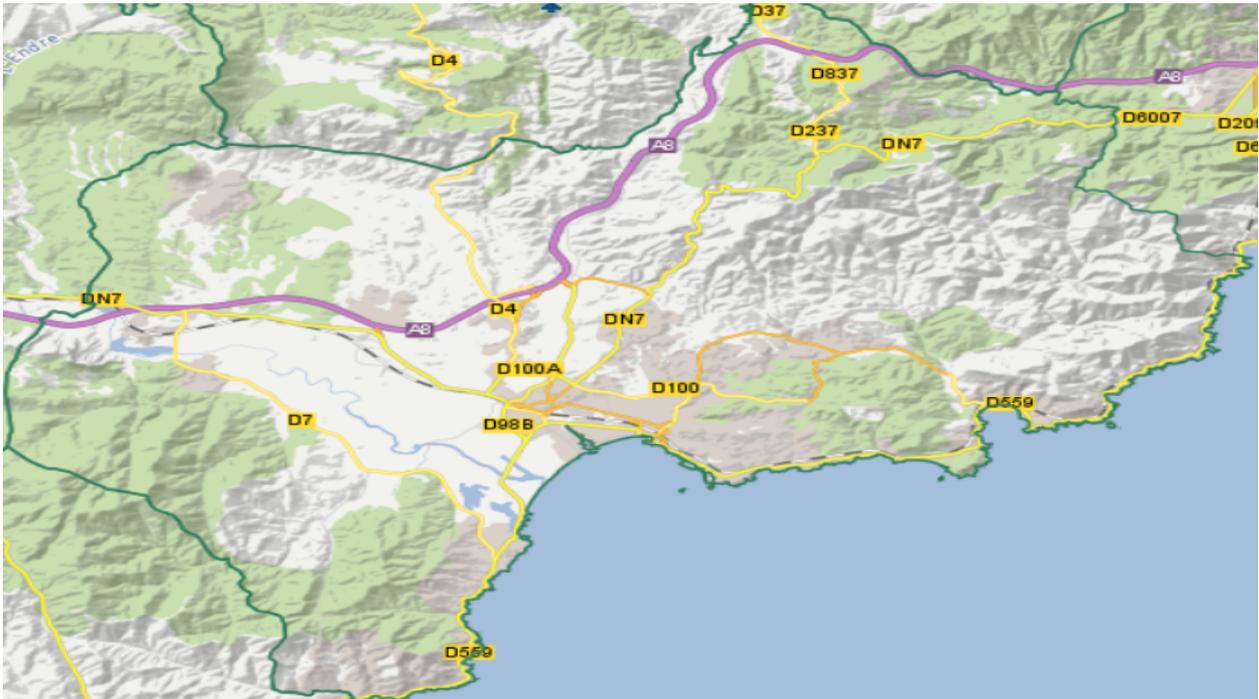
- ✓ Canicule extrême, exceptionnelle par sa durée et son intensité. Températures diurnes et nocturnes élevées (voir cartes de vigilances).
- ✓ Obligation d'armer la cellule de veille de l'EPCI à partir de la cellule risques majeurs.
- ✓ Renforcement des mesures d'alerte et d'information à la population :
 - Avis immédiat au service communication de l'EPCI
- ✓ A la demande de Madame la Directrice Générale des Services, dans le cas de niveau de vigilance rouge, les services de l'EPCI seront immédiatement saisis et notamment :
 - Service DEVECO
 - Service associations et solidarités
 - Service hygiène et santé intercommunales
 - Service transport et mobilité
 - Direction générale des services Techniques et service cycle de l'eau

2. Les Risques Technologiques : Voir carte et listing en annexe

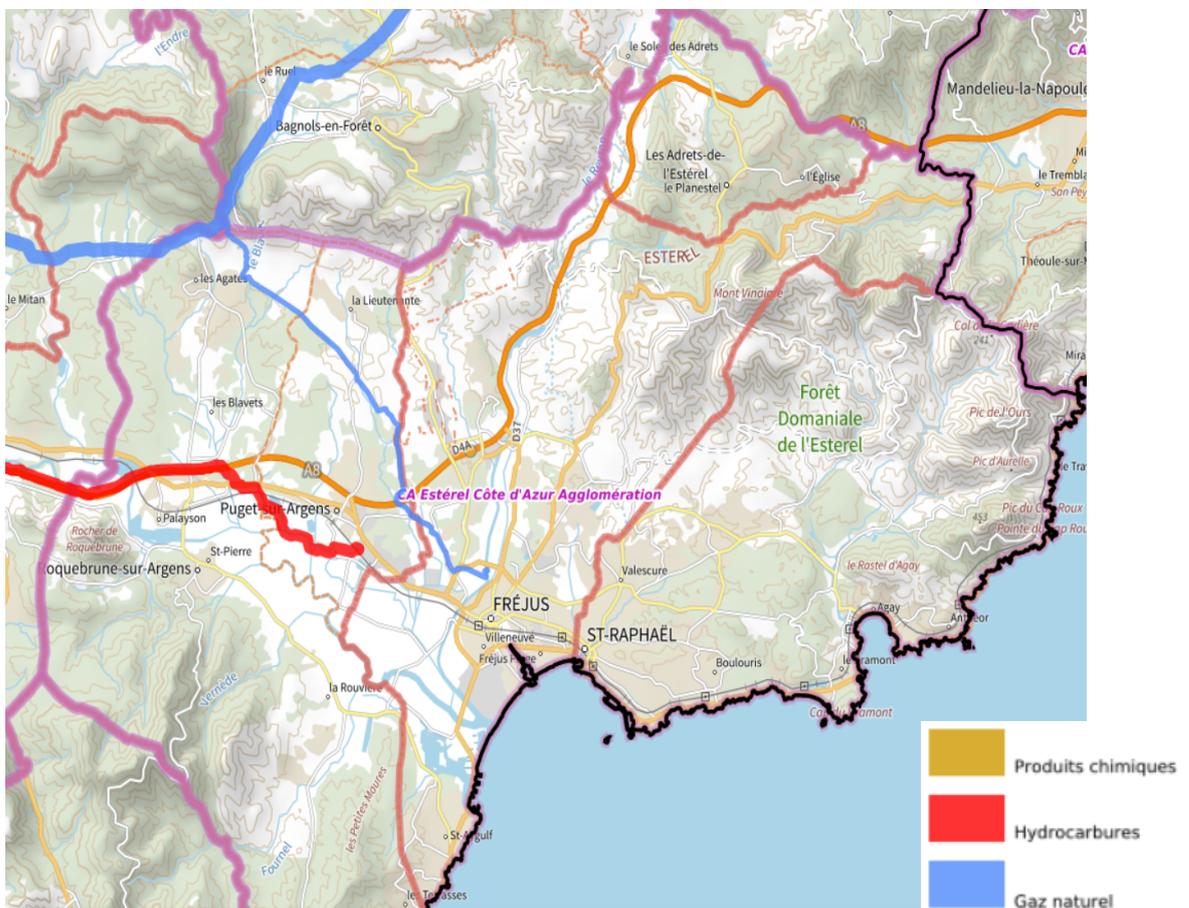
		Communes				
		Fréjus	Saint-Raphaël	Roquebrune sur Argens	Puget-sur-Argens	Les Adrets-de-l'Estérel
RISQUES TECHNOLOGIQUES	TMD	x	x	x	x	x
	Rupture de Barrage	x	x	/	/	/
	Installation Industrielle Classée	x	x	x	x	/
	Risque Minier	x	/	/	/	x
	Pollution des Sols / Mer	x	x	x	/	/

- ✓ L'ensemble des communes de l'agglomération Estérel Côte d'Azur est exposé aux risques « Transport de Matière Dangereuse ». En effet, le réseau ferroviaire et le

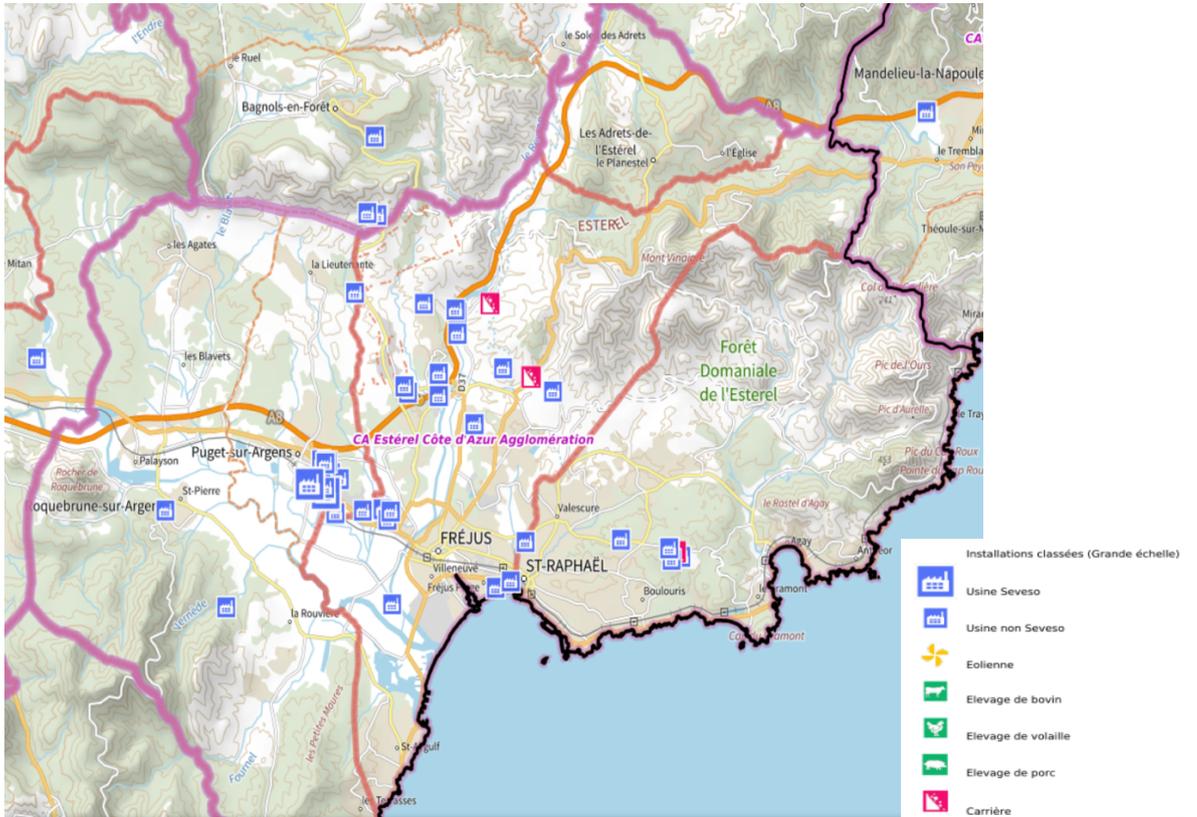
tronçon autoroutier traversants le territoire, respectivement par le Sud et par le Nord, augmentent fortement le facteur accidentogène.



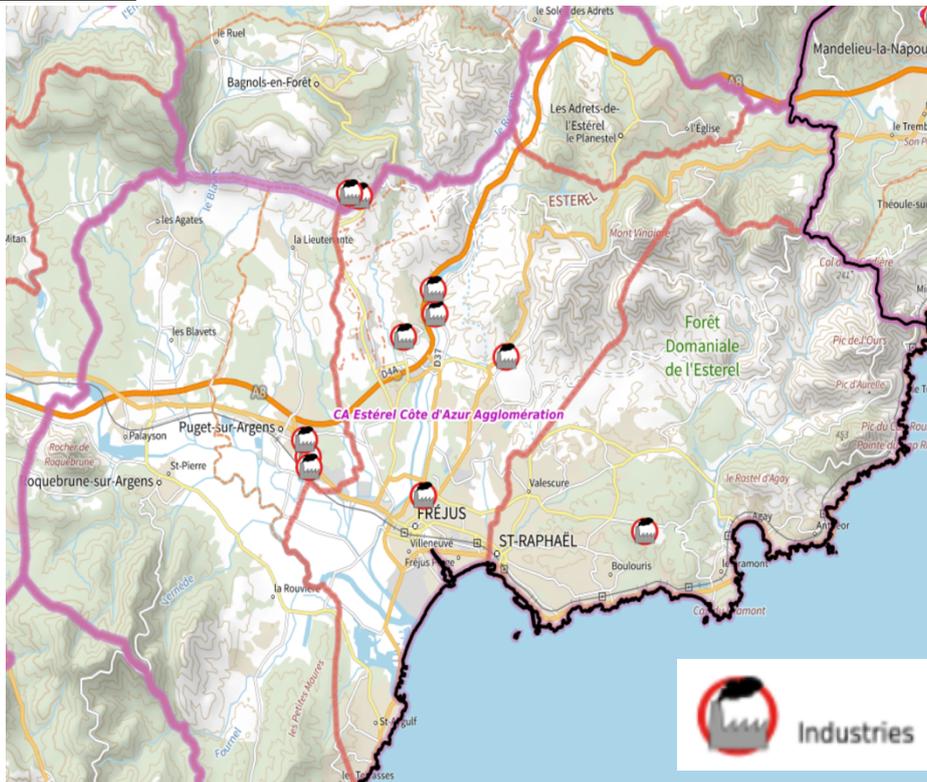
2.1. Réseaux Transport de Matières Dangereuses



2.2. Cartographie Aléa Risques Technologiques / Usines ICPE – SEVESO



2.3. Cartographie Aléa Risques Technologiques / Site de transfert ou rejet de Polluant



3. Les Autres Risques

		Communes				
		Fréjus	Saint-Raphaël	Roquebrune sur Argens	Puget-sur-Argens	Les Adrets-de-l'Estérel
AUTRES RISQUES	Sanitaire	x	x	x	x	x
	Épidémie / Pandémie	x	x	x	x	x
	Attentat	x	x	x	x	x
	Cyber	x	x	x	x	x

3.1. Risque Sanitaire :

- ✓ Un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations. Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.
- ✓ Une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale et qui nécessite une réponse adaptée du système de santé. Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et l'importance de l'exposition de l'homme.

La notion de risque sanitaire englobe plusieurs types de risques :

- ✓ Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, COVID, Rougeole, Dengue, Ébola, MokeyPox, etc.) ;
- ✓ La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels, ou agricoles, ou rejets malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite : la consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures en milieux aquatiques (coquillages, etc.) et la baignade ;
- ✓ Les contaminations alimentaires ou médicamenteuses liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire ou restauration collective).

Il apparait essentiel que les communes se dotent à minima :

- D'un Plan de Continuité d'Activité efficient ;
- D'une réserve logistique communale (masques, gants, solutions hydroalcoolique).

3.2. Risque Attentat

❖ Au niveau National

Relevant du Premier ministre, le plan Vigipirate est l'outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs, l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens, dans une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Le plan Vigipirate vise deux objectifs :

- ✓ Implanter une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'attaque terroriste ;
- ✓ Adapter en permanence la protection des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.



Le **niveau de vigilance** correspond à la **posture permanente de sécurité** et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.

- **Le niveau sécurité renforcée – risque d’attentat** adapte la réponse de l'État et des collectivités à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (établissements hospitaliers, écoles, aéroports, gares, lieux de cultes, etc.).

Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.

Le niveau urgence attentat peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

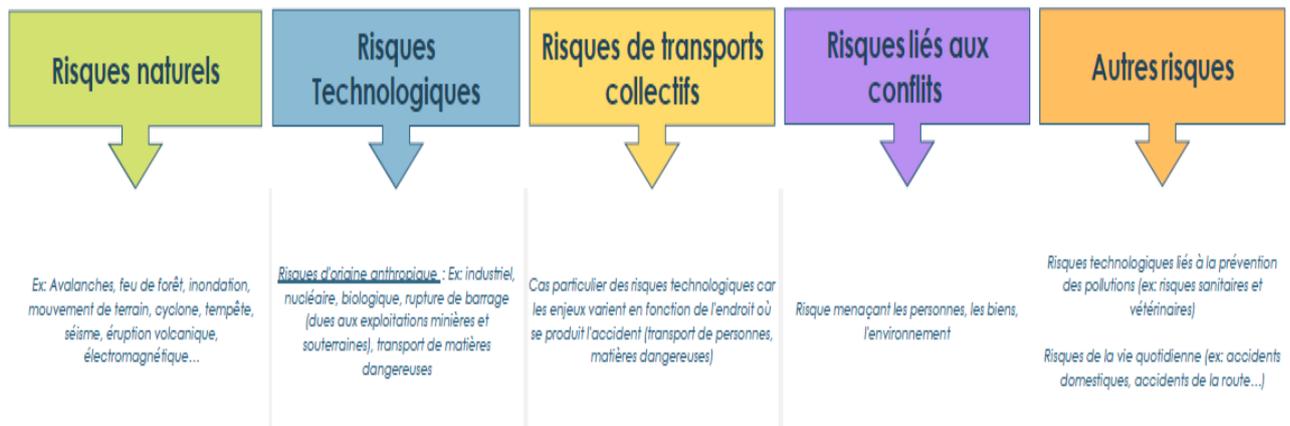
- **Analyse multirisque à l'échelle intercommunale**

Tableau synthétique :



Risques sur le territoire de ECAA

ES
SI
RE
V
D



Activité
A
Activité
Activité
Activité

	Risques naturels ECAA	Risques technologiques ECAA	Risques de transports collectifs ECAA	Risques liés aux conflits ECAA	Autres risques ECAA
Activité A	Inondation	Industriel	Accident ferroviaire	Attentat	Sanitaire
Activité	Feux de forêt	Rupture de barrage et digue			
Activité	Glissement de terrain	Transport de matières dangereuses			
Activité	Séisme	Pollution maritime			
	Canicule				
	Grand froid				
	Sécheresse <i>(approvisionnement en eau)</i>				
	Vague submersion				
	Tsunami				
	Tempête				

Risques recensés aux PCS des communes



B- Cartographie des ressources du territoire de la CPTS

Nom établissement	Ville	Adresse	ES 1 ^{ère} Ligne	ES 2 ^{nde} Ligne	EMS	Autre
CHIFSR	Fréjus	240 Av. de Saint-Lambert, 83600 Fréjus	X			
HAD Saint Antoine Elsan	St-Raphaël	422 Av. Edouard Herriot, 83700 Saint-Raphaël				X
SSIAD Santé Assistance Services	St-Raphaël	185 avenue du Commandant Charcot 83700 Saint-Raphaël				X
Clinique les Lauriers	Fréjus	147 Rue Jean Giono, 83600 Fréjus		X		
Clinique Notre Dame de la Merci	St-Raphaël	215 Av. du Maréchal Lyautey, 83700 Saint-Raphaël		X		
Centre d'Auto-Dialyse de L'Avodd	Fréjus	605 Av. André Léotard, 83600 Fréjus				X
SSR - Jean Lachenaud	Fréjus	374 Av. Jean Lachenaud, 83600 Fréjus				X
SSR - Clinique Héliades Santé	Fréjus	40 rue Roland Garros, 83600 Fréjus				X
Centre Européen de Rééducation du Sportif (CERS)	St-Raphaël	D'Or, 1314 Rte de la Corniche, 83700 Saint-Raphaël				X
SSR - La Chenevière	St-Raphaël	533 Av. Bertly Albrecht, 83700 Saint-Raphaël				X
SSR - La Chênaie	St-Raphaël	349 Bd Georges Clemenceau, 83700 Saint-Raphaël				X
Centre Médico Dentaire Fréjus	Fréjus	298 Av. Iou Gabian, 83600 Fréjus				
Centre dentaire Saint-Raphaël – Dentego	St-Raphaël	131, Boulevard du Général de Gaulle, 83700, Saint-Raphaël				
Cds Medical Hippocrate Frejus	Fréjus	194 Rue De La République 83600 Frejus				
Centre dentaire Vertuo- Puget	Puget	148 avenue Saint Albert 83480 Puget-sur-Argens				

<i>EHPAD - Hermitage</i>	<i>St-Raphaël</i>	<i>580 Av. Léo Lagrange, 83700 Saint-Raphaël</i>			X	
<i>EHPAD - Hermes</i>	<i>St-Raphaël</i>	<i>500 Av. du 8 Mai 1945, 83700 Saint-Raphaël</i>			X	
<i>EHPAD - Jardin de Valescure</i>	<i>St-Raphaël</i>	<i>53 All. de Vaulongue, 83700 Saint-Raphaël</i>			X	
<i>EHPAD - Home Armenien</i>	<i>St-Raphaël</i>	<i>107 Av. du Maréchal Lyautey, 83700 Saint- Raphaël</i>			X	
<i>EHPAD - Maison de retraite la Chênaie</i>	<i>St-Raphaël</i>	<i>349 Bd Georges Clemenceau, 83700 Saint- Raphaël</i>			X	
<i>EHPAD - Aubier de cybèle</i>	<i>Fréjus</i>	<i>115 Via Aurélia, 83600 Fréjus</i>			X	
<i>EHPAD - Les Eaux Vives</i>	<i>Fréjus</i>	<i>230 Imp. de la Montagne, 83600 Fréjus</i>			X	
<i>EHPAD - Rives d'Estérel</i>	<i>Fréjus</i>	<i>301 Av. Andrei Sakharov, 83600 Fréjus</i>			X	
<i>EHPAD – Jean Lachenaud</i>	<i>Fréjus</i>	<i>374 Av. Jean Lachenaud, 83600 Fréjus</i>			X	
<i>EHPAD - Saint Jaques</i>	<i>Puget</i>	<i>263 Imp. Antoinette Achard, 83480 Puget-sur- Argens</i>			X	
<i>EHPAD - Henri Dunant</i>	<i>Puget</i>	<i>1 Chem. du Petit Lac, 83480 Puget-sur-Argens</i>			X	
<i>EHPAD - Les Micocouliers</i>	<i>Roquebrune</i>	<i>123 Rue du Jas de Callian, 83520 Roquebrune-sur- Argens</i>			X	
<i>EHPAD - Résidence bellestel</i>	<i>Les Adrets</i>	<i>Chemin du Pré Vert, les Grimons, 83600 Les Adrets-de-l'Estérel</i>			X	
<i>Foyer La Respelido</i>	<i>Fréjus</i>	<i>Pl. Paul Vernet, 83600 Fréjus</i>				X
<i>Résidence Services Seniors DOMITYS - La Palombine</i>	<i>St-Raphaël</i>	<i>126 Rue Jules Ferry, 83700 Saint-Raphaël</i>				X
<i>Résidence seniors : Les Villages d'Or Saint Raphaël</i>	<i>St-Raphaël</i>	<i>1532, avenue de Valescure 83700 Saint-Raphaël</i>				X
<i>Résidence Services Seniors DOMITYS - Les Côteaux de l'Estérel</i>	<i>Fréjus</i>	<i>134 Allée du Parc Arundo - 83600 Fréjus</i>				X

<i>Foyer Logement "Le Jas de Callian"</i>	<i>Roquebrune</i>	<i>Rue Paul Arène, 83520 Roquebrune-sur-Argens</i>				<i>X</i>
<i>Résidence autonomie "Les Acacias"</i>	<i>St-Raphaël</i>	<i>103, avenue du Commandant Charcot - 83700 Saint-Raphaël</i>				<i>X</i>
<i>Accueil de Jour Les Libellules - Établissement de Santé Jean Lachenaud</i>	<i>Fréjus</i>	<i>374, Avenue Jean Lachenaud, 83600 - FREJUS</i>			<i>X</i>	
<i>Villa Santé - Établissement de Santé Jean Lachenaud</i>	<i>St-Raphaël</i>	<i>Boulevard Pierre Delli-Zotti, 83700 Saint-Raphaël</i>			<i>X</i>	
<i>Résidence Seniors OVELIA - La Villa Marina</i>	<i>Fréjus</i>	<i>133 Rue des Campanettes, 83600 Fréjus</i>				<i>X</i>

Tableau n° 8 : Recensement des établissements sanitaires et médico-sociaux présents sur le territoire de la CPTS - Source : CPTS VEM

Collectivité/Institution	Ville	Adresse
Agglomération Esterel cote d'azur	Saint-Raphaël, Fréjus, Puget, Roquebrune, Les Adrets	624 CHEMIN AURELIEN 83700 SAINT-RAPHAEL
Mairie de Saint-Raphaël	Saint-Raphaël	26 Pl. Sadi Carnot, 83700 Saint-Raphaël
Mairie de Fréjus	Fréjus	Place Camille Formigé, 83600 Fréjus
Mairie de Puget sur Argens	Puget	137 Bd Cavalier, 83480 Puget-sur-Argens
Mairie de Roquebrune sur Argens	Roquebrune	Rue Grande André Cabasse, 83520 Roquebrune-sur-Argens
Mairie des Adrets de l'Esterel	Adrets	2 Rte du Violon, 83600 Les Adrets-de-l'Estérel
ARS POINT FOCAL REGIONAL	Var (83)	Immeuble TOVA 2 177 bd du Docteur Charles Barnier 83076 Toulon cedex
Préfecture Var	Var (83)	Bd du 112ÈME Régiment d'Infanterie, 83070 Toulon
Conseil Départemental	Var (83)	390 avenue des Lices - BP 1303, 83076 Toulon Cedex

Tableau n° 9 : Recensement des collectivités, institutions présentes sur le territoire de la CPTS – Source : CPTS VEM)

4. Autres ressources identifiées par la CPTS en intraterritorial :

Les coordonnées de contact des ressources ne sont pas à mentionner dans cette partie du document, elles se retrouvent en [annexe 2](#) du présent document.

Présence de structures d'exercice coordonné (MSP, ESP, ESS, CDS) sur le territoire :

- Oui

Si oui liste des structures identifiées, description des interactions avec le plan de gestion de crise de la CPTS :

 116 830 habitants -  1 312 prof. de santé libéraux -  25 Structure(s) de soins et 5 d'exercice coordonné

1 312 prof. de santé libéraux
 426 Spécialistes médicaux/dentaires
 679 Auxiliaires médicaux
 54 Pharmacies/Laboratoires
 151 Fournisseurs/Tran. sanitaires/Taxis conventionné

Pour les structures :
 3 Centres Hospitaliers
 2 Cliniques
 4 Eta. de santé privés autorisés en SSR
 13 Eta. d'hébergement pour personnes âgées dépend.
 2 SSIAD & Hôpitalisation à domicile
 1 Centres de dialyse & Stru. altern. aux centres
 5 Centres de santé

Nom établissement	Ville	Adresse
SOS médecin	Fréjus	1591 Av de Lattre de Tassigny, 83600 Fréjus
Service Santé Vaccination de L'Agglomération Estérel Côte d'Azur	St-Raphaël	624 CHEMIN AURELIEN 83700 SAINT-RAPHAEL
Cds Polyvalent Accès Vision	Fréjus	194 Rue de la République, 83600 Fréjus
Harmonie Médical Service	Fréjus	1000 Avenue de Lattre de Tassigny, 83600 Fréjus
CSD La Mut' (CDS Dentaire)	St-Raphaël	57 avenue Archimède Pôle Médical Epsilon 3 - Immeuble 8 83700 Saint-Raphaël
Maison Sport Santé RésO2S Var Est	Fréjus	176 Rue Edmond Poupe 83600 Fréjus
CDS Dentaire Dentego Saint-Raphaël	St-Raphaël	6 Boulevard du Général De Gaulle 83700 St-Raphaël
CDS Médical & dentaire Fréjus	Fréjus	298 avenue Lou Gabian, 83600 Fréjus
CDS Institut médical sport santé Fréjus	Fréjus	Rue Jean Giono, 83600 Fréjus

Existence de protocoles d'organisation inter-structures dans le territoire pouvant permettre de prendre en charge des patients ou d'assurer la continuité des soins (il peut s'agir de protocoles mis en œuvre lors de la crise sanitaire COVID, à l'exemple des brigades IDEL COVID ou des protocoles de circuits patients différenciés, qui pourraient être réactivés dans d'autres SSE) :

1. Signalement de la crise par l'agglomération, les établissements ou la CPTS
2. Organisation avec l'agglomération (QQOQCCP en fonction du type de crise)
3. Mise à disposition des PSL disponibles ainsi que des locaux disponibles pour les soins de ville
 - Réunions de crise agglomération avec les maires et les référents santé, sécurité, ...
 - Réunions tensions avec les établissements de santé privé, CHIFSR, la CPTS VEM, ...
 - Groupes de communications WhatsApp (Retraités & Pros du territoire)
 - Messagerie sécurisée (Azurezo - Doctolib Team – RSS - ...)

5. Autres ressources identifiées par la CPTS en extraterritorial :

Présence d'une interCPTS sur le département :

Oui

Si oui : quelle forme prend cette interCPTS (forme juridique formalisée, collectif, ...) ? :

- Association loi 1901

La CPTS fait-elle partie de cette inter CPTS ?

Oui

Quelles modalités de travail sont prévues avec les autres CPTS du département, indépendamment d'une formalisation d'intercpts :

Contacts individuels entre les médecins et les coordonnateurs

Actions communes ou mutualisation (moyens humains, matériels) envisagées dans le cadre d'une gestion de crise : entente territoriale situationnelles avec les CPTS limitrophes

Actions communes ou mutualisation (moyens humains, matériels) envisagées dans le cadre d'une gestion de crise :

Mutualisation de formations (premier secours, psychotrauma), remontée et circulation d'informations.

Présence de référents SSE dans les autres CPTS du département :

Oui (voir liste en [annexe 2b](#))

Modalités de travail prévues avec ces référents :

- Réunions visio biannuelle
- Partage des informations / protocoles
- Mutualisation des travaux

Dispositif d'Appui à la Coordination présent sur le département : **DAC VAR EST** représenté par Mme SAUER

Présence d'un Service d'Accès aux Soins (SAS) effectif sur le département :

Oui

La CPTS doit recenser les ressources humaines et matériels sur son territoire d'intervention pour établir une réponse rapide et efficace en cas de SSE, dans l'objectif de permettre une adaptation aux nouveaux besoins de prise en charge. Dans un second temps, lors de la conduite de crise, la CPTS devra avoir la capacité de déterminer les process d'approvisionnement en matériel, les besoins en matière de fournitures médicales et établir un lien entre les besoins à pourvoir et les professionnels concernés.

Le recensement préalable permet une planification optimale de l'utilisation des ressources existantes et une évaluation rapide de la capacité de réponse de la ville pour la prévention et le contrôle de la SSE déclarée.

6. Le recensement des moyens humains susceptibles d'être mobilisés

Communes et nombre d'habitants de la commune	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Infirmiers	Pharmaciens	Biologistes	Sage-femme	Masseurs Kinésithérapeutes	Orthophonistes	Autres (Orthopédiste + pédicures)
Fréjus (55 750)	56	96	159	19	7	10	95	9	12
Les Adrets-de-l'Estérel (2 803)	3	0	3	1	0	0	3	-	0
Puget-sur-Argens (8 061)	5	4	19	2	1	1	23	3	1

Roquebrun e-sur- Argens (14 335)	10	2	34	4	2	2	21	7	5
Saint- Raphaël (35 881)	37	85	132	15	3	4	111	13	17

Tableau n°10 : recensement des PSL par commune – Source : CPTS VEM

7. Le recensement des moyens matériels susceptibles d'être mobilisés

- Processus de recensement déjà testé pendant la crise COVID, qui pourrait être reproduit
- Locaux mobilisables en cas de besoin de stockage
- Locaux mobilisables en cas de nécessité d'ouvertures ou de création de structures dédiées
- Existence de matériel de type barnum, tentes, Algeco etc.
- Existence d'un stock de base d'EPI au sein du territoire (stock aggro + mairie + interne CPTS) : masques FFP2 (normal, canard, visière, masque transparent pour lecture labiale), charlottes, blouse.
- Équipement matériel (informatique, bureautique, moyens de communication, téléphonie...)
- Identification de moyens mobilisables en cas de coupure de réseaux électrique, téléphonique, ou de distribution d'eau.

7.1. Gymnases

Synthèse totale	Capacité d'accueil <u>sans literie</u>	Capacité d'accueil <u>avec literie</u>	Sanitaires (H/F)	
			Nbr WC	Nbre Douches
Adrets de l'Estérel	20	5	3	2
Fréjus	2350	684	22	30
Puget sur Argens	1232	400	7	7
Roquebrune-sur-Argens	1410	350	24	53
Saint Raphaël	2023	508	70	127
ECAA	2730	675	39	25
Total	9765	2441	165	244

7.2. Salles des fêtes

Synthèse totale	Capacité d'accueil <u>sans literie</u>	Capacité d'accueil <u>avec literie</u>	Sanitaires (H/F)	
			WC	Douches
Adrets de l'Estérel	120	30	2	/
Fréjus	/	/	/	/
Puget sur Argens	1976	500	12	4
Roquebrune-sur-Argens	300	75	2	/
Saint-Raphaël	1403	375	/	/
ECAA	1200	300	28	12
Total	4999	1280	44	16

7.3. Établissements scolaires (primaire, secondaire, etc...)

Synthèse totale	Capacité d'accueil sans literie	Capacité d'accueil avec literie	Sanitaires (H/F)		Nombre de repas pouvant être servis
			Nbr WC	Nbre Douches	
Adrets de l'Estérel	223	55	24	2	/
Fréjus	/	/	/	/	/
Puget sur Argens	400	100	50	/	/
Roquebrune-sur-Argens	/	/	18	/	/
Saint-Raphaël	3416	854	/	/	2357
ECAA	/	/	/	/	/
Total	4023	1005	92	2	2357

7.4. Moyens de transports propres à la commune, mobilisables à proximité de la commune et/ ou de l'EPCI

Adrets de l'Estérel	Fréjus	Puget sur Argens	Roquebrune-sur-Argens	Saint-Raphaël	ECAA
/	/	1 bus (30 places) 1 mini bus (9 places)	5 minibus (9 places) 1 bus (63 places) 1 bus (59 places)	/	/

7.5. Les Réserves Communales de Sécurité Civile / Comité Feux de Forêts

	Adrets	Fréjus	Puget	Roquebrune-	St-Raphaël	ECAA
Astreintes						
RCSC / CCFF	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	/
Camion pompe	2	5	1	5	1	/
Moto pompe	7	4	4	2	2	/
Véhicule de liaison	/	1		2		/
Remorque de transport	/	1		/		/
Pompe Vide-cave	/	2		/		/
Groupe électrogène	1	1		4		/
Mégaphones	/	2		/		/
Aspirateur à eau	/	4		3		/

7.6. Moyens logistiques lourds-Engins de travaux publics

	Adrets	Fréjus	Puget	Roquebrune	St-Raphaël	ECAA
Camions bennes	3	4	3	14	3	6*
Tractopelles	/	3	1	2	2	1 (DIPROVAL)
Nacelle	/	1	1	/	1	/
Pelleteuses	/	/	/	1	1	3 (DIRPOVAL)**
Autre	1 mini pelle	/	1 camion grue 1 épareuse	1 épareuse	1 camion grue - chargeur - mini chargeur	2 kayaks (GEMAPI)*** 4 kayaks + 2 barques + 1 moteur électrique (Environnement)****

7.7. Moyens logistiques légers - Matériels spécifiques

	Adrets	Fréjus	Puget	Roquebrune	St-Raphaël	ECAA
Groupes électrogènes	1	2	1	5	1	1 Service pluvial
Barnums	/	7	6	35	9	/
Projecteurs	/	/	4	/	4	/
Barrage antipollution	/	/	/	320 ml	20ml	/
Broyeur	/	1	/	/	/	/
Compresseur	1	2	1	/	/	/
Autre	/	/	/	/	/	1 motopompe thermique et 1 pompe et 1 vide-cave électrique (Pluvial)

7.8. Moyens logistiques divers

	Adrets	Fréjus	Puget	Roquebrune	St-Raphaël	ECAA
Lit de camp	/	115	/	24	190	/
Matelas	/	/	/	/	250	/
Couvertures	/	/	25	30	250	/
Duvets	/	/	/	/	250	/
Autre	30 tapis de gymnastique	/	70 lits enfants crèche ; 200 couvertures de survie	30 tapis de gym	58 Kit hygiène	/

8. Le recensement des solutions de téléconsultation sur le territoire

- Existence d'un processus de recensement déjà testé pendant la crise COVID et qui pourrait être réutilisé
- Présence de zones blanches (couverture réseau téléphonie) pouvant entraver l'utilisation d'outils connectés

C- Désignation de référents intraCPTS de zones

Si la CPTS a identifié la nécessité que le territoire soit segmenté entre plusieurs référents, en charge de zones définies par des critères de relief, de flux de soins, de distance, de présence ou absence d'une offre de soins ou tout autre critère jugé opportun, il convient de le mentionner et d'indiquer les zones (communes de la CPTS) qui seront concernées. Les référents intraCPTS de zones n'occupent pas les mêmes fonctions que le ou les référent(s) SSE de la CPTS. Leur mission consistera à déployer le plan de gestion de crise de la CPTS au sein de zones isolées ou fragiles. Ils feront également remonter vers la cellule de crise les informations terrain issues de ces zones. L'objectif étant d'éviter que certaines zones de territoire soient laissées en dehors de la conduite de crise.

Les coordonnées des référents de zones ne sont pas à mentionner dans cette partie du document. Le tableau reprenant l'identité des référents IntraCPTS mobilisables lors d'une crise sanitaire se retrouve en [annexe 3](#) du présent document.

Le territoire de la CPTS a été découpé en plusieurs zones :

Oui

Si oui, nombre de zones déterminées et répartition des communes par zones :

Zones	Communes	Nombres d'habitants (RP xx)
Zone 1	Fréjus	55 750
Zone 2	Saint-Raphaël	35 881
Zone 3	Roquebrune-sur-Argens	14 335
Zone 4	Puget-sur-Argens	8 061
Zone 5	Les Adrets-de-l'Estérel	2 803

Tableau n°11 : Définition des zones intraCPTS – Source : CPTS VEM

Des référents IntraCPTS de zones ont été désignés pour gérer ces zones :

Non

D- L'analyse SWOT de la CPTS

INTERNE	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ● Implication & Mobilisation des PSL ● Nombreux retraités mobilisables ● Groupes de communications opérationnels avec les acteurs du territoire ● Annuaire des acteurs santé sur le territoire ● Lien fort entre la CPTS et les établissements du territoire ● Offre médico-psycho-sociale bien représentée ● Pluridisciplinarité de COPIL mais aussi du bureau de la CPTS VEM ● Partage des locaux avec le service santé & vaccination de l'agglomération ● Expérience COVID-19 <ul style="list-style-type: none"> ○ Présent au COPIL Covid-19 ○ Centre dépistage + vaccination ○ Recueil & distribution de matériel ○ Recensement des PS + PS retraités + PS vacanciers présents + étudiants + Vétérinaires ○ Création d'équipes mobiles ○ Créations d'une organisation de mobilisation & communication des PS ● Expérience MonkeyPox ● Expérience Guerre Ukraine <ul style="list-style-type: none"> ○ Récole & distribution de matériel ● Expérience rupture barrage Malpasset (1959) ● Expérience Feux de Forêts ● Proximité avec l'agglomération et les mairies + participation au conseil de développement et du conseil de surveillance du CHIFSR 	<ul style="list-style-type: none"> ● Manque de structures coordonnées (MSP, ...) ● Vaste territoire ● Manque de médecins ● Les Adrets de L'Esterel : <ul style="list-style-type: none"> ○ Manque de PS présents ○ Distance avec les ES ● Défaut d'expérience en gestion de crise sanitaire ● Territoire exposé aux risques de : submersions, d'inondations et de tsunami ● Risque majeur de feux de forêts ● Indice de vieillissement de la population très importante = population très âgée. ● Locaux de la CPTS non adapté à l'accueil d'un grand public ni aux PMR.
EXTERNE	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ● Partenariat entre les hôpitaux CHIFSR, de Draguignan et de Saint-Tropez ● Connaissance de la CPTS au niveau des instances et autorités 	<ul style="list-style-type: none"> ● Zone estivale, population multipliée par 3 à 4 ● Population internationale liée à la forte attractivité touristique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Complexité de communication ● Méconnaissance des règles et des conduites à tenir en cas d'urgence/crise

Tableau n°12 : Le SWOT de la CPTS – Source : CPTS VEM

E- Cartographie des principaux risques du projet

La structure porteuse du projet d'investissement doit évaluer l'analyse et la maîtrise des principaux risques du projet : risques organisationnels et humains, risques techniques, modalités de financement, risques liés à des tiers, juridiques. Il s'agit d'une cartographie permettant d'avoir une vision synthétique.

Les risques identifiés dans le tableau ci-dessous sont donnés à titre d'exemple. La CPTS peut choisir d'en présenter d'autres.

Risque	Occurrence	Impact	Commentaire
Déficit de l'offre de soins sur certaines communes du territoire	Roquebrune manque de PSL	Redirection des soins sur les autres communes, complexité pour les PMR	
Isolement géographique de certaines communes	Les Adrets	Temps de prise en charge	
Feux de forêt	Agglomération Esterel cote d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement • Route bloquée : circulation complexe • Évacuation des campings 	
Inondation / submersion	Sauf les Adrets et Puget/Argens	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinets et établissements non accessible / locaux submergés 	
Canicule	Agglomération Esterel cote d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Risque majeur pour les Personnes fragiles et isolés 	
Attentat	Agglomération Esterel cote d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes humaines • Psycho-traumatismes 	

Tableau n° 13 : Cartographie et maîtrise des principaux risques de la CPTS - Source : CPTS VEM

III – Préparation de la réponse par la CPTS

Afin de répondre à tout type d'événement susceptible d'impacter le système de santé, les CPTS doivent prévoir la constitution d'un dispositif de pilotage de gestion de crise sous la forme d'une cellule de crise qui sera adaptable selon les typologies de situations sanitaires exceptionnelles (SSE).

Unique organe de décision et de pilotage, elle ordonnance les actions mises en œuvre lors du déclenchement du plan de gestion de SSE. Elle assure le lien avec la cellule régionale d'appui au pilotage de l'ARS (la CRAPS) ainsi qu'avec les autres cellules de crise des structures de son territoire (Établissement de référence, Établissement de 1ère ligne, Établissement de 2ème ligne, EMS, collectivités et autres...).

Les principales missions de la cellule de crise sanitaire de la CPTS sont :

- D'analyser la situation,
- D'organiser la mobilisation des opérateurs de soins et des professionnels de santé,
- De coordonner l'ensemble des actions,
- De déterminer les parcours de soins,
- De déterminer les filières de prise en charge des patients,

- De contribuer à la continuité des soins,
- D'évaluer les besoins matériels et humains à mobiliser,
- D'assurer le lien avec les tutelles,
- D'assurer une communication avec les institutions, les médias, la population.

A noter que **la cellule de crise ne peut s'autosaisir sans que son processus d'armement n'ait été enclenché.**

Il doit donc exister au sein de la CPTS une procédure d'activation du dispositif de crise, ainsi qu'un « déclencheur » (membre en charge de ce déclenchement au sein de la cellule de crise).

A- Constitution de la cellule de crise

Les CPTS adaptent la constitution de la cellule de crise en fonction, d'une part des particularités et des organisations qui leurs sont propres, d'autre part, du type de SSE rencontré. Par principe, la cellule de crise d'une CPTS peut se constituer autour des fonctions suivantes :

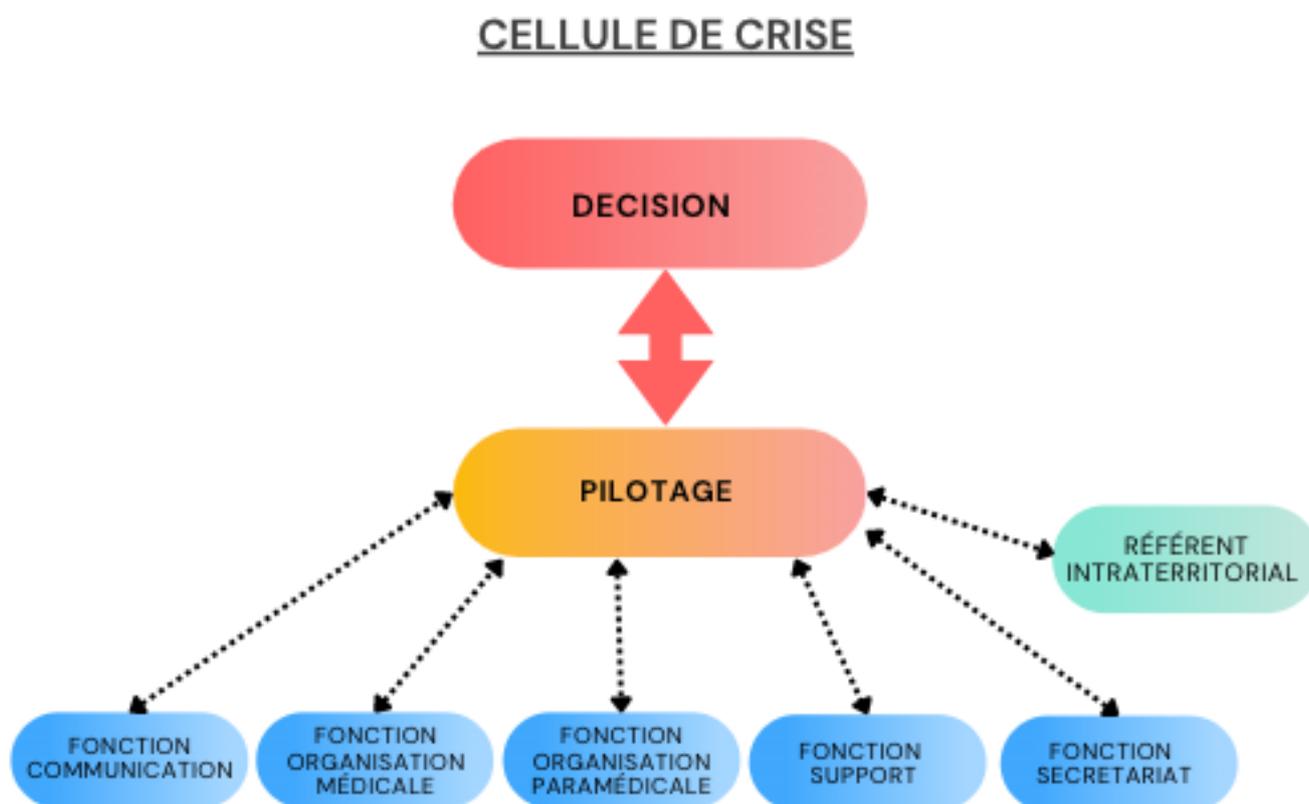


Schéma n°9 : Composition de la Cellule de Crise de la CPTS – Source URPS ML PACA

9. Fonctions et missions des membres de la cellule de crise

La structuration de la cellule de crise précise pour chaque grande fonction les missions principales qui lui incombent. Il est retenu, que dans l'idéal, chacune des fonctions puisse bénéficier **à minima d'une suppléance** (c'est à dire 2 personnes désignées : 1 titulaire et son suppléant), afin d'éviter une vacance lors de l'activation de la cellule de crise.

La composition de la cellule peut être adaptée à l'organisation propre à chaque CPTS. Le tableau ci-dessous liste les grandes fonctions ainsi que les missions qui peuvent leur être assignées. Chaque

fonction décrite ne nécessite pas forcément une personne dédiée. Ainsi, une même personne peut-elle cumuler plusieurs des fonctions ci-dessous. **Pour autant décideur et pilote seront les seuls interlocuteurs des autorités.**

Il appartient à chaque CPTS de déterminer les modalités de désignation des membres de la cellule de crise (validation en bureau, en CA...).

Fonctions	Missions principales	Référents (Choix possibles)	Interlocuteurs internes à la CPTS	Interlocuteurs externes à la CPTS
Décision	Faire le lien avec les tutelles et les partenaires Valider les actions mises en œuvre par la cellule de crise Valider la stratégie d'organisation, de communication et d'information Valider des mesures de sécurisation des PS et patients. Valider la sortie de crise	<i>Dr Pierre GRAS</i> Maria PERES	Présidence de la CPTS	ARS Collectivités Communes Sécurité Civile
Pilotage <i>(Cette fonction peut être fusionnée avec celle de Décision, en fonction de la taille de la CPTS, typologie de crise.)</i>	Répartir les tâches, Coordonner et animer les différentes composantes de la cellule de crise Organiser la communication entre les différentes composantes de la conduite de crise au sein de la CPTS, ainsi qu'avec l'extérieur. Assurer la communication avec les autorités en lien avec la fonction décision Recevoir, analyser et synthétiser les informations Piloter les points de situation Mettre en œuvre les actions et les suivre	<i>Dr Pierre GRAS</i> Maria PERES	Présidence de la CPTS	ARS Collectivités Sécurité Civile
Organisation médicale	Définir la stratégie de prise en charge médicale au regard de la SSE Adapter la stratégie médicale en fonction de l'évolution de la crise sanitaire	Dr Pierre GRAS	Antonin TAFANI	Établissements médico-psycho-sociaux du territoire

	<p>Mobiliser les professionnels médicaux libéraux</p> <p>Coordonner les prises en charge médicale en lien avec le SAMU</p> <p>Recenser les publics fragiles</p> <p>Alerter sur les besoins en produits de santé</p>			
Organisation paramédicale	<p>Définir la stratégie de prise en charge paramédicale au regard de la SSE</p> <p>Adapter la stratégie paramédicale en fonction de l'évolution de la crise sanitaire</p> <p>Mobiliser les professionnels paramédicaux libéraux</p> <p>Recenser les publics fragiles</p> <p>Alerter sur les besoins en produits de santé</p>	Maria PERES	Antonin TAFANI	Établissements médico-psycho-sociaux du territoire
Communication <i>Compte tenu du caractère stratégique de la communication lors d'une SSE il est conseillé de rattacher la fonction de communication à celle de décision ou au pilotage.</i>	<p>Mettre en œuvre la stratégie de communication adaptée à la situation et validée par la fonction décision.</p> <p>Rédiger les communiqués de presse</p> <p>Organiser les points de presse</p> <p>Réalisés en lien avec l'ARS et la Préfecture</p>	Maria PERES	Antonin TAFANI	<p>Presse, médias</p> <p>Canaux communication institutionnels : DGS, alertes ARS, Flash AM</p> <p>Grand Public</p> <p>Adhérents de la CPTS</p>
Support	<p>Identifier et recenser les besoins en matériel</p> <p>Gérer les ressources matérielles</p> <p>Garantir la sécurisation des installations</p> <p>Gérer les ressources humaines (plannings, remplacements, etc.).</p>	Maria PERES	Antonin TAFANI	Communes, collectivités, Fournisseurs de matériels Armée, SDIS, Sécurité Civile
Secrétariat	<p>Réceptionner les appels téléphoniques et courriels, tenir les mains courantes, tenir le tableau de bord, suivre les points de</p>	Maria PERES	<p>Andre MUNOZ</p> <p>Nadège PERRET</p>	Agglomération

	situation, rédiger les comptes rendus, etc.		Chantal BOISSARD	
--	---	--	------------------	--

Tableau n°14 : Les différentes fonctions et missions de la cellule de crise de la CPTS – Source : CPTS VEM

Des fiches Actions pour chaque fonction de la cellule de crise doivent être rédigées par anticipation. Celles-ci permettent d'identifier précisément le rôle de chacun, ses responsabilités, ses actions à réaliser au sein de la cellule de crise ainsi que ses interlocuteurs privilégiés pendant la gestion de la crise.

La fonction de pilotage de la cellule de crise ne s'entend pas au sens coordination de la CPTS. Il appartient à la CPTS de décider de l'articulation de la coordination de la CPTS avec la cellule de crise et le pilotage de celle-ci.

- **Fiche Actions Fonction Décision**
- **Fiche Actions Fonction Pilotage de la cellule de crise**
- **Fiche Actions Fonction organisation médicale**
- **Fiche Actions Fonction organisation paramédicale**
- **Fiche Actions Fonction Communication**
- **Fiche Actions Fonction Supports (logistique, sécurité...)**
- **Fiche Actions Fonction Secrétariat de Crise**
- **Fiches Actions Réfèrent IntraCPTS de zone (si la CPTS met en place cette fonction)**

B- Membres de la cellule de crise

Les coordonnées des membres de la cellule de crise ne sont pas à mentionner dans cette partie du document. Le tableau reprenant l'identité et les fonctions des membres de la cellule de crise mobilisables sont dans [l'annexe 4a](#) du présent document. Une fois la cellule de crise armée, les membres mobilisés sont à mentionner dans un tableau dédié (voir [annexe 4b](#)).

C- Outils de réponse

L'élaboration d'outils préparés en amont va permettre d'optimiser le temps des opérateurs dans la conduite et la gestion de la crise. Les outils doivent être adaptés en fonction des spécificités de chaque structure et de la spécificité de la situation sanitaire exceptionnelle.

Le comité de pilotage doit identifier un lieu (pré déterminé ou pas en amont), un contenant type mallette de crise pour centraliser les outils, des éventuels équipements nécessaires pour le bon déroulement du fonctionnement de la cellule de crise.

Outils à titre d'exemples à adapter selon les besoins : (voir modèles pages suivantes et annexes)

	TITRE	REFERENCE
Outil déclenchement Plan Gestion crise	Procédure d'activation du dispositif de gestion crise (prévoir une version papier + une version dématérialisée des supports)	Fiches réflexes 1 à 4
Outils conduite de crise	Fiches actions des membres cellule de crise Cartographie des ressources du territoire Annuaire des membres cellule de crise Annuaire des référents crise sanitaire (ARS, ville...) Annuaire des partenaires	Plan de gestion crise
Outils de traçabilité	Modèles de main courante des informations entrantes, décisions, actions Modèle points de situation (échanges avec parties prenantes) Modèle de CR de réunions Tableau de bord de suivi des actions à mener (paper board) Modèles de planning des membres de la cellule Stylos, cahiers, prises de notes	
Outils génériques de réponse	Listing Rappel des PS mobilisables Listing stock de base matériel et autres dispositifs Modalités de distribution du matériel et autres dispositifs fournis par les autorités Tableau de recensement des moyens humains Tableau de recensement du matériel fourni par autorités ou autres matériels disponibles (matériels médicaux indispensables, saturomètres, ECG, etc....)	
Outils spécifiques par risque	Tableau Solutions de télésanté Listing des locaux potentiellement mobilisables si recours structures dédiées et capacité	

Tableau n°15 : Tableau des outils – Source : CPTS VEM

IV – Dispositif de gestion de crise

Un dispositif de gestion de crise est mis en place par la CPTS.

Il peut être décomposé en **4 phases** :

- De la réception de l'alerte à l'analyse de la SSE
- L'activation du dispositif
- Le pilotage
- L'atterrissage

L'objectif est de mettre en place le circuit de déclenchement du plan de gestion de crise sanitaire le plus rapidement possible dès la réception de l'alerte émanant des autorités. La procédure est spécifique à chaque structure.

La personne qui reçoit l'alerte peut être également le responsable de la cellule de crise.

Les responsabilités doivent être définies en amont par le comité de pilotage et les fiches réflexes doivent être adaptées en fonction de l'organisation définie.

Phase 1 : de la réception de l'alerte à l'analyse de la SSE

La phase 1 se décompose en 3 étapes :

- **Un dispositif de veille opérationnel** : la CPTS a identifié un numéro de téléphone et une boîte mail unique de réception des alertes. Ceux-ci sont veillés afin de permettre la plus grande réactivité possible en cas de SSE.

La permanence de la veille est un élément majeur puisqu'il va conditionner la réactivité de la CPTS dans le déclenchement de son dispositif de gestion de crise. Il est donc important de définir le ou les points d'entrée qui permettront cette réception par les autorités déclencheuses au sein de la CPTS puis le relais de cette alerte en interne. Il convient également de s'assurer du bon accès à ces canaux de réception (qui est autorisé à consulter, qui a les codes, quel processus si changements de codes, absence...).

A noter que l'alerte peut arriver dans la CPTS par différentes voies. En tout état de cause, dès que l'ARS aura été informée, elle adressera un message d'alerte à tous les acteurs santé concernés.

Il est également nécessaire de noter la possibilité d'une **alerte ascendante** : dans ce cas, c'est la CPTS qui informe l'ARS. Pour cela, la CPTS doit donc disposer des coordonnées du point focal régional de l'ARS (porte d'entrée de tous les signaux).

- **Un dispositif de diffusion opérationnel de l'alerte en interne à la CPTS** :

Ce dispositif vise à permettre la retransmission immédiate de l'alerte en interne, dans un premier temps auprès des membres de la CPTS en charge d'activer le dispositif.

Dans ce cadre, il convient d'établir un schéma de diffusion de l'information en interne à la CPTS, en tenant compte de la nécessité de procéder par étape. Initialement la diffusion concernera un petit groupe de personnes, qui activeront le dispositif de gestion de crise.

- **L'analyse de la situation** : avant d'apporter une réponse et armer une cellule de crise, la CPTS doit analyser les caractéristiques de la situation de crise afin d'envisager le meilleur dimensionnement possible de la réponse.

Quelle est la situation ? type de crise ? qui est impacté ?

Quelle réponse la CPTS pourrait apporter ? de quelles ressources la CPTS a-t-elle besoin ?

Etc.

Si besoin, solliciter des informations complémentaires auprès des autorités.

De même, il est recommandé de relire le plan ORSAN concerné par la situation (ORSAN REB, AVAMI, EPI-CLIM...), ainsi que le plan de gestion de crise de la CPTS.

Il est alors possible de décider d'un plan d'actions, dont l'armement de la cellule de crise.

Processus d'activation de la cellule de crise de la CPTS :

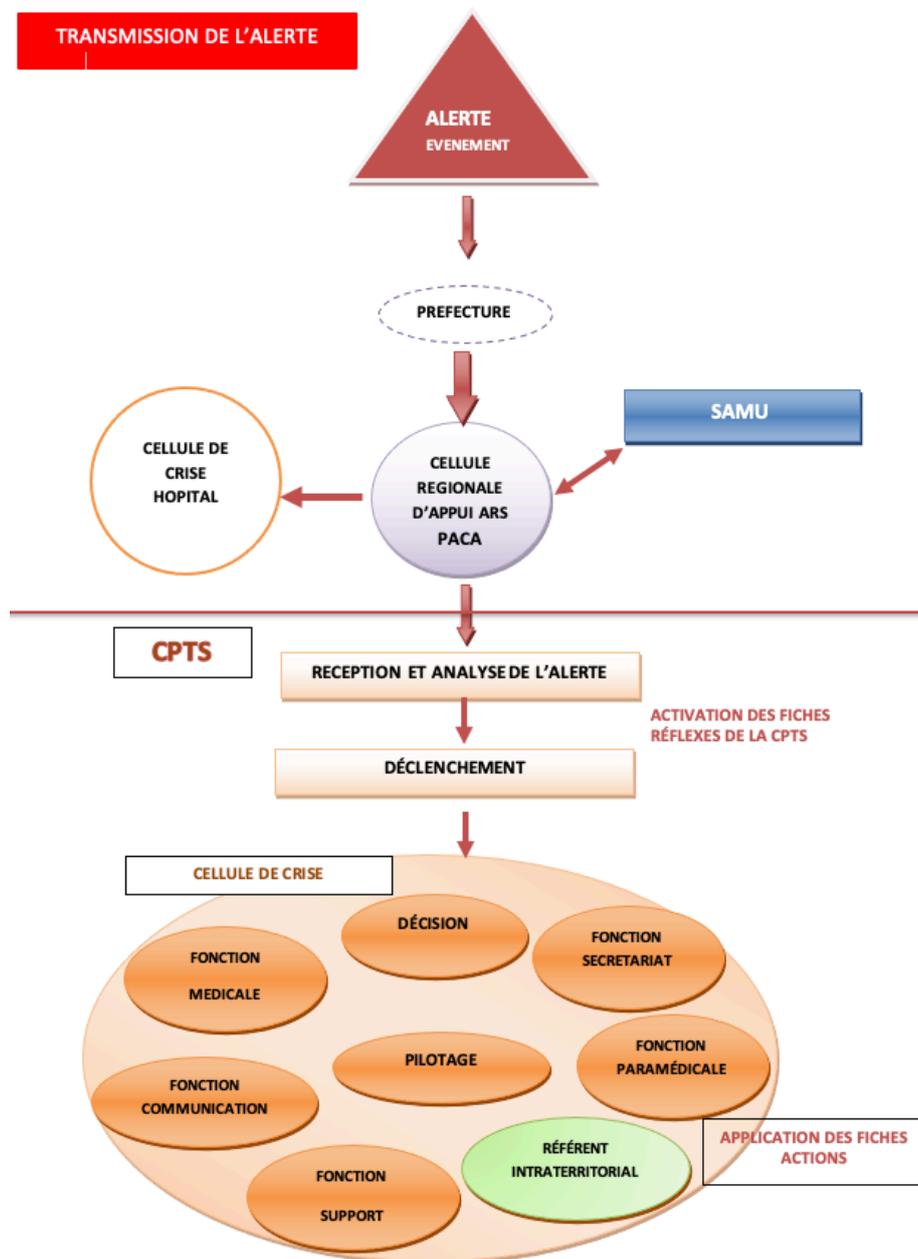


Schéma n°10 : Processus d'activation de la cellule de crise de la CPTS – Source : URPS ML PACA

Dès lors qu'une Situation Sanitaire Exceptionnelle se présente, indépendamment de la nature de cette SSE, la CPTS peut utiliser des « **FICHES REFLEXES** » relatives aux 4 étapes de tout processus de gestion de crise. Ces fiches peuvent être utilisées comme fil conducteur pour activer le dispositif de gestion de crise.

Les 4 fiches réflexes se suivent dans la chronologie de la conduite de crise. Elles ont un code couleur permettant d'identifier les phases auxquelles elles se rapportent.

FICHE 1	RECEPTION DE L'ALERTE ET ANALYSE
FICHE 2	INSTALLATION ET CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE
FICHE 3	CONDUITE DE CRISE La fiche réflexe 3 renvoie également à des fiches actions relatives aux missions des membres de la cellule de crise.
FICHE 4	ATTERRISSAGE

Tableau n°16 : Tableau Récapitulatif Fiches Réflexes

Modèles de fiches réflexe :

La CPTS peut adapter les modèles présentés dans les pages suivantes, ils ont valeur de propositions.

La CPTS doit tenir compte du fait que ces fiches doivent rester dédiées aux 4 grandes étapes de la conduite de crise et **ne doivent pas être confondues avec les fiches actions** attribuées à chaque fonction identifiée dans la cellule de crise (décision, pilotage, communication, organisation médicale, paramédicale, support, secrétariat).

10. Fiche réflexe 1 : Réception de l'alerte et analyse

PROCEDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date :	Version 1 :	
FICHE REFLEXE 1 : RECEPTION DE L'ALERTE ET ANALYSE		
<u>CONCERNE</u> : Dr Pierre GRAS		
<u>OBJECTIF</u> : RECEPTION DE L'ALERTE, VERIFICATION, ANALYSE DE LA SITUATION		
PROCEDURE	HEURE	FAIT PAR
<p><u>Action 1</u> : Réception de l'appel/mail</p> <p>Noter :</p> <p>Heure d'appel/mail :</p> <p>Nom, Prénom de l'appelant :</p> <p>Fonction :</p> <p>N° de téléphone où joindre le correspondant :</p> <p>Origine de l'appel (ARS, Préfecture...) :</p> <p>Le message exact :</p> <p>.....</p> <p><u>Action 2</u> : Vérification de l'appel</p> <p>Rappeler le correspondant au numéro noté précédemment pour confirmer la réalité de l'alerte.</p> <p><u>Action 3</u> : Analyse de la situation</p> <p>Identifier le groupe de personnes en charge de valider la décision d'armer la cellule de crise.</p> <p>Si l'alerte n'est pas validée (exemple territoire CPTS non concerné), le groupe peut suspendre la prise de décision d'armer la cellule de crise.</p>		

Action 4 : Activation du dispositif par le déclencheur

Le déclencheur prend la décision de la transmission de l'alerte aux membres de la cellule de crise.

- ⇒ **FIN DE LA FICHE REFLEXE 1**
- ⇒ **BASCULER SUR LA FICHE REFLEXE 2**

Phase 2 : Activation du plan de gestion et armement de la cellule de crise

Une fois la décision d'activation du plan de gestion de crise de la CPTS, prise par les personnes habilitées, la cellule de crise doit être armée.

11. Fiche réflexe 2 : Installation et constitution de la cellule de crise

PROCEDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date :	Version 1 :	
FICHE RELEXE 2 : INSTALLATION ET CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE		
<u>CONCERNE</u> : Dr Pierre GRAS		
<u>OBJECTIF</u> : CONSTITUTION ET INSTALLATION CELLULE DE CRISE		
PROCEDURE	HEURE	FAIT PAR
<p><u>Action 1</u> : Ouverture de la cellule de crise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejoindre les locaux pré-identifiés de la cellule de crise - Récupérer la mallette gestion de crise et les équipements nécessaires au fonctionnement de la cellule - Ouvrir la mallette gestion de crise et sortir les procédures et fiches réflexes / fiches actions. <p><u>Action 2</u> : Appel des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoyer un message type aux membres de la cellule de crise, facilement interprétable (exemple, « Plan de gestion de crise déclenché, rejoignez le local de cellule de crise à l'adresse... ») - Doubler d'un appel téléphonique. - En cas d'absence du titulaire, appel du 2nd, puis 3ème remplaçant de chaque fonction. <p>Il convient d'inviter les membres de la cellule à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'organiser très rapidement pour se rendre disponibles, tant d'un point de vue professionnel (exemple : annuler les RDV et réunions prévues, etc.), que personnel (exemple : prévenir ses proches, organiser la garde des enfants, etc.). ▪ Rejoindre au plus vite la salle de crise. 		

Action 3 : Installation de la cellule de crise

- Faire émarger les membres de la cellule de crise
- Rappel des éléments de contexte de la SSE et échanges sur la stratégie de réponse envisagée
- Rappel des consignes de base de fonctionnement de la cellule de crise
- Procéder à la répartition des fonctions de la cellule entre les membres
- Distribuer les fiches actions à chaque membre de la cellule
- Distribuer les outils de conduite de crise

Action 4 : Information des membres de la CPTS et des partenaires extérieurs sur l'armement de la cellule de crise

- Informer les membres de la CPTS et l'ensemble des partenaires extérieurs de l'armement de la cellule de crise, dont les partenaires institutionnels.
- Ce message doit préciser les coordonnées téléphoniques et email de la cellule de crise.

- ⇒ **FIN DE LA FICHE REFLEXE 2**
- ⇒ **BASCULER SUR LA FICHE REFLEXE 3**

Phase 3 : Pilotage de la cellule de crise

Après diffusion de l’alerte en interne, la structure organise la montée en puissance du dispositif en élaborant la stratégie de réponse au sein de la cellule de crise.

12. Fiche réflexe 3 : Conduite de crise

PROCEDURE D’ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date :	Version 1 :	
FICHE REFLEXE 3 : CONDUITE DE CRISE		
<u>CONCERNE</u> : MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE		
<u>OBJECTIF</u> : GESTION DE LA SITUATION ADAPTEE A LA CRISE		
PROCEDURE	HEURE	FAIT PAR
<p><u>Action 1</u> : Dans ce cadre il appartient à chaque référent de veiller à la bonne application de sa ou ses fiche(s) : Cf. FICHES ACTIONS FONCTIONS CELLULE DE CRISE</p> <p>En conduite de crise, les objectifs stratégiques de la cellule de crise sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’organisation de la réponse à la SSE : définition et mise en œuvre de la stratégie. - Le suivi de la SSE : recevoir, traiter et classer les informations entrantes / tenir une main courante / tenir des tableaux de bord de suivi des actions/ réaliser des points de situations - La gestion du sujet sensible de la communication - La gestion des ressources (matérielles / humaines), notamment sur la durée 		

Phase 4 : L'atterrissage

Chaque crise se caractérise par une phase aigüe et une phase de retour à la normale. Lorsque la situation est stabilisée, en lien avec la cellule d'appui de l'ARS, la fonction DECISION de la cellule de crise procède à la levée du plan de gestion crise sanitaire et au désarmement de la cellule de crise.

Il est parfois difficile d'acter le moment où l'on va sortir de la gestion de crise pour repasser à un fonctionnement normal.

Par ailleurs, la réalisation d'un RETEX (démarche qualité) aura toute son importance afin de capitaliser sur l'expérience vécue.

13. Fiche réflexe 4 : La sortie de crise

PROCEDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date :	Version 1 :	
FICHE REFLEXE 4 : ATERRISSAGE		
<u>CONCERNE</u> : FONCTION DECISION ET PILOTAGE		
<u>OBJECTIF</u> : SORTIE DE CRISE ET LEVEE DU PLAN DE GESTION DE CRISE		
PROCEDURE	HEURE	FAIT PAR
<p>Action 1 : Après analyse de l'évolution de la SSE et après prise de contact avec la cellule d'appui ARS, la fonction décision de la cellule de crise décide de la désactivation du dispositif de gestion de crise et du désarmement de la cellule de crise.</p> <p>Action 2 : Noter l'identité du membre de la cellule de crise qui transmet l'information relative à la levée du dispositif de gestion de crise et à la sortie de crise :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Action 3 : Informer l'ensemble des membres de la cellule de crise, l'ensemble des membres de la CPTS et les différents acteurs mobilisés de la désactivation du dispositif et du désarmement de la cellule. (Canal de diffusion à déterminer),</p>		

V- Fonctionnement opérationnel de la cellule de crise

La composition de la cellule de crise est adaptée à la SSE rencontrée : mode restreint ou élargi. Cette composition est décidée par les personnes habilitées à activer le dispositif de gestion de crise, puis les personnes en charge de la fonction décision. Elle peut évoluer au fil du temps afin de s'adapter à l'évolution de la SSE.

Pour optimiser le fonctionnement opérationnel de la cellule de crise, des **fiches actions** (type Check-List) sont distribuées à chaque membre précisant sa fonction et ses actions à mettre en œuvre pendant la conduite de crise.

Modèles de fiches actions :

La CPTS peut adapter et s'approprier les modèles présentés dans les pages suivantes.

Les exemples de fiches actions présentés dans ce document ont valeur de propositions. Les fiches actions sont donc à élaborer par la CPTS en tenant compte des missions affectées à chacune des fonctions de la cellule de crise. Elles deviendront ses outils opérationnels de conduite de crise.

14. FICHE ACTIONS FONCTION DECISION CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS DECISION	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS VEM	
Version 1 – DATE : 05/2024	
Concerne	Dr Pierre GRAS – Maria PERES – Philippe LOUCHEUX
Missions	RESPONSABILITE GLOBALE DE L'OPERATION
Actions	<p>TEMPS 1 : ARMEMENT DE LA CELLULE DE CRISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Être en appui et en supervision des premières actions du pilote de la cellule de crise. <p>TEMPS 2 : CONDUITE DE CRISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Superviser le pilotage de la cellule de crise en lien avec le pilote de crise et valider les actions mises en œuvre. <input type="checkbox"/> Valider en appui avec les autres fonctions de la cellule un diagnostic de la situation et élaborer un dispositif stratégique de montée en puissance en fonction de la nature et de l'ampleur de la situation. <input type="checkbox"/> Valider la gradation de la réponse au regard de la situation Exemples : <ul style="list-style-type: none"> -Gradation 1 : augmentation de la mobilisation intra structures -Gradation 2 : création de structures dédiées (avec adossement à un établissement de référence). <input type="checkbox"/> Faire le lien avec les autorités (Reporting à la cellule d'appui ARS, ...). <input type="checkbox"/> Définir des points de situations, en fonction de l'évolution des événements, à périodicité définie dès le début de la mise en place de la cellule. <input type="checkbox"/> Définir la stratégie de communication en lien avec le référent communication (communication de manière graduelle et proportionnée adaptée à l'ampleur et l'évolution de la situation). <input type="checkbox"/> .. <p>TEMPS 3 : SORTIE DE CRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Décider de la levée du Plan de gestion de crise et vérifier l'opérationnalité de l'application.

	<input type="checkbox"/> Vérifier l'effectivité de la mise en œuvre du retour à la normale.
Moyens/ Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphones (cellulaires / satellitaires) ○ Talkie-Walkie ○ VHF ○ Messagerie sécurisée • Bureautique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordinateur ○ Imprimante ○ ... • Base opérationnelle

15. FICHE ACTIONS PILOTAGE DE LA CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS DU PILOTE DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS VEM	
Version 1 – DATE : 05/2024	
Concerne	Dr Pierre GRAS – Maria PERES – Dr Philippe DE CINTAZ – Antonin TAFANI
Missions	PILOTAGE DE LA CELLULE DE CRISE (et éventuel secrétariat sauf si fonction dédiée au secrétariat de crise)
Actions	<p>TEMPS 1 : ARMEMENT DE LA CELLULE DE CRISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Désigner une personne dédiée aux rappels des absents de la cellule de crise si nécessaire et à l'émargement des membres. <input type="checkbox"/> Identifier les rôles et responsabilités au fur et à mesure de l'arrivée des membres avec l'aval du responsable de la cellule. <input type="checkbox"/> Distribuer les fiches Actions aux membres de la cellule de crise. <input type="checkbox"/> Désigner une personne responsable de la traçabilité des fiches réflexes déclenchement Plan gestion crise. <input type="checkbox"/> Installer les équipements et les outils pour la conduite de crise. <input type="checkbox"/> Désigner une personne pour tenir la main courante de la cellule de crise (cahier ou fichier Excel). <input type="checkbox"/> Assurer ou contrôler la bonne application de la tenue de la main courante (qui retrace l'ensemble des événements survenus de manière chronologique + contacts et décisions prises). <input type="checkbox"/> Informer l'ARS de l'ouverture de la cellule de crise <p>TEMPS 2 : CONDUITE DE CRISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coordonner le pilotage de la cellule de crise et définir le rythme de fonctionnement de la cellule. <input type="checkbox"/> Synthétiser les actions menées (ou à mener) sur un tableau visuel de bord (ou identifier une personne ressource). <input type="checkbox"/> S'assurer de l'application des fiches Actions de chacune des fonctions de la cellule de crise tout au long de la crise.

	<p><input type="checkbox"/> Formaliser des protocoles et procédures en lien avec la montée en puissance de la situation si besoin.</p> <p>TEMPS 3 : SORTIE DE CRISE</p> <p><input type="checkbox"/> Coordonner la mise en œuvre de la levée du plan de gestion de crise.</p>
<p>Moyens/ Outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphones (cellulaires / satellitaires) ○ Talkie-Walkie ○ VHF ○ Messagerie sécurisée • Bureautique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordinateur ○ Imprimante ○ ... • Base opérationnelle

16. FICHE ACTIONS ORGANISATION MÉDICALE CELLULE DE CRISE

FICHE ACTION ORGANISATION MEDICALE CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS VEM	
Version 1 – DATE : 05/2024	
Concerne	Dr Pierre GRAS – Dr Philippe DE CINTAZ – Dr Frédéric BEAUDOIN - Dr Emmanuel HIRAUX
Missions	PILOTAGE DE L'ORGANISATION MEDICALE
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la transmission de l'Alerte Plan Gestion de Crise auprès des professionnels médicaux. <input type="checkbox"/> Désigner les rôles et responsabilités au sein d'une sous cellule coordination médicale si besoin. <input type="checkbox"/> Définir avec le pilote de la cellule de crise la stratégie de prise en charge (gradation adaptée aux ressources humaines et matérielles). <input type="checkbox"/> Désigner une personne dédiée au suivi et à la traçabilité des recommandations sanitaires (DGS urgent etc..). <input type="checkbox"/> Rester en lien avec les référents médicaux des autres cellules de crise du territoire et transmettre les reporting à la cellule de crise. <input type="checkbox"/> Identifier les besoins en santé générés par la situation sanitaire exceptionnelle. <input type="checkbox"/> Superviser le rappel des professionnels médicaux en gradation 2 <input type="checkbox"/> Anticiper avec le référent paramédical des actions d'aller vers des populations éloignées du soin. <input type="checkbox"/> S'assurer de la transmission de l'information de la levée du Plan de gestion de crise.
Moyens /Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphones (cellulaires / satellitaires) ○ Talkie-Walkie ○ VHF ○ Messagerie sécurisée ○ Flyers, panneaux défilants, ... • Bureautique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordinateur ○ Imprimante ○ ... • Base opérationnelle • Locaux médicaux / médico-bus • Barnum / Tente • Kit 1ers secours

17. FICHE ACTIONS ORGANISATION PARAMEDICALE CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS ORGANISATION PARAMEDICALE CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS VEM	
Version 1 – DATE : 05/2024	
Concerne	Maria PERES – Philippe LOUCHEUX - Françoise SCARMARDELLA – Sabrina VICINI
Missions	PILOTAGE DE L'ORGANISATION PARAMEDICALE
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la transmission de l'Alerte Plan Gestion de Crise auprès des professionnels paramédicaux <input type="checkbox"/> Désigner les rôles et responsabilités au sein sous cellule coordination paramédicale si besoin <input type="checkbox"/> Rendre compte à la cellule de crise : points de situations (point des effectifs, point des besoins matériels...) <input type="checkbox"/> Participer avec le responsable de la cellule de crise et le référent médical à la gradation de la stratégie de prise en charge (gradation adaptée aux ressources humaines et matérielles). <input type="checkbox"/> Désigner une personne dédiée au suivi et à la traçabilité des stocks matériels et prévoir la distribution mis à disposition par autorités. <input type="checkbox"/> Évaluer le nombre de professionnels paramédicaux mobilisables. <input type="checkbox"/> Rester en lien avec les référents paramédicaux des autres cellules de crise du territoire et transmettre les reporting à la cellule de crise. <input type="checkbox"/> Superviser le rappel de nouveaux professionnels paramédicaux en gradation 2 <input type="checkbox"/> S'assurer de la transmission de l'information de la levée du Plan de gestion de crise.
Moyens/ Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphones (cellulaires / satellitaires) ○ Talkie-Walkie ○ VHF ○ Messagerie sécurisée ○ Flyers, panneaux défilants, ... • Bureautique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordinateur ○ Imprimante ○ ... • Base opérationnelle • Locaux médicaux & paramédicaux / médico-bus • Barnum / Tente • Kit 1ers secours

18. FICHE ACTIONS COMMUNICATION CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS COMMUNICATION CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS VEM	
Version 1 – DATE : 05/2024	
Concerne	Maria PERES - Antonin TAFANI – Adeline BERNARD -
Missions	MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rédiger des supports de communication interne aux adhérents de la CPTS et communication externe en lien avec l'ARS et la Préfecture. <input type="checkbox"/> Organiser des points de presse si nécessaire (En lien avec l'ARS et la Préfecture) <input type="checkbox"/> Faire le reporting des communications émanant des autres cellules de crise du territoire et des autorités <input type="checkbox"/> Identifier un porte-parole pour assurer la communication interne et externe (autorités, médias...) : En lien avec l'ARS et la Préfecture <input type="checkbox"/>
Moyens/ Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphones (cellulaires / satellitaires) ○ Talkie-Walkie ○ VHF ○ Messagerie sécurisée ○ Flyers, panneaux défilants, ... • Bureautique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordinateur ○ Imprimante ○ ... • Base opérationnelle • Cellule communication • Standard téléphonique

19. FICHE ACTIONS SUPPORT CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS SUPPORT CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS VEM	
Version 1 – DATE : 05/2024	
Concerne	Antonin TAFANI – Hélène GRAS – Sabrina VICINI
Missions	COORDINATION DES BESOINS EN SUPPORT LOGISTIQUE ET SECURITÉ
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier et recenser les besoins en matériel <input type="checkbox"/> Organiser la distribution de stock <input type="checkbox"/> Contacter les prestataires et personnes ressources pour piloter l'acheminement des équipements logistiques <input type="checkbox"/> Sécuriser les installations dédiées si besoin <input type="checkbox"/> Identifier des personnes responsables des infrastructures dédiées si besoin <input type="checkbox"/> ..
Moyens/ Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphones (cellulaires / satellitaires) ○ Talkie-Walkie ○ VHF ○ Messagerie sécurisée ○ Flyers, panneaux défilants, ... • Bureautique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordinateur ○ Imprimante ○ ... • Structure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Base opérationnelle ○ Locaux médicaux & paramédicaux / médico-bus ○ Barnum / Tente • Transport : <ul style="list-style-type: none"> ○ Voiture adaptée à la livraison et ou transport de personne • Kit 1ers secours • Humain : <ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel de sécurité ○ Personnel administratif ○ Standard téléphonique

20. FICHE ACTIONS SECRÉTARIAT DE LA CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS SECRETARIAT CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS VEM	
Version 1 – DATE : 05/2024	
Concerne	Nadège PERRET - André Munoz - Chantal BOISSARD
Missions	TENUE DU SECRETARIAT DE LA CELLULE DE CRISE
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réception des appels et courriels <input type="checkbox"/> Tenue de la main courante (listings des appels, des mails, décisions prises...), ce qui assure la traçabilité de ce qui se déroule dans la cellule <input type="checkbox"/> Rédaction des points de situations (attention, selon le profil du secrétariat et la charge de travail, cette fonction peut être confiée au pilote) <input type="checkbox"/> Suivi des transmissions de documents aux institutions <input type="checkbox"/> Rédaction de tout document nécessaire pour le suivi des actions <input type="checkbox"/> Remplissage des Tableaux de bord (actions à mener ou qui ont été menées). <input type="checkbox"/> Formalisation de CR de réunions si besoin.
Moyens/ Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphones (cellulaires / satellitaires) ○ Talkie-Walkie ○ VHF ○ Messagerie sécurisée • Bureautique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordinateur ○ Imprimante ○ Logiciel CRM ○ Logiciels de bureautique : Traitement de texte et tableur ○ ... • Structure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Base opérationnelle • Humain : <ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel administratif ○ Standard téléphonique

21. FICHE ACTIONS REFERENT INTRACPTS ZONE

FICHE ACTIONS REFERENT REPRESENTATION INTRA TERRITORIALE DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS VEM	
Version 1 – DATE : 05/2024	
Concerne	Antonin TAFANI
Missions	REPRESENTATION DE LA CELLULE DE CRISE AU SEIN DU ZONAGE DE LA CPTS
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mobiliser les PSL de la zone <input type="checkbox"/> Identifier et recenser les besoins en matériel de la zone <input type="checkbox"/> Faire le lien avec la cellule de crise de la CPTS et les autres représentants territoriaux <input type="checkbox"/> Faire le lien avec le pilote de la cellule de crise <input type="checkbox"/> Réaliser des points réguliers avec la cellule de crise <input type="checkbox"/> Décliner sur le territoire la stratégie mise en place <input type="checkbox"/> ..
Moyens/Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphones (cellulaires / satellitaires) ○ Talkie-Walkie ○ VHF ○ Messagerie sécurisée • Bureautique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordinateur ○ Imprimante ○ ... • Structure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Base opérationnelle ○ Locaux médicaux & paramédicaux / médico-bus ○ Barnum / Tente • Transport : <ul style="list-style-type: none"> ○ Voiture adaptée à la livraison et ou transport de personne

VI- DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

A- Politique d'archivage du plan de gestion de crise

La sauvegarde de l'ensemble du plan de gestion de crise (partie générique + ensemble des fiches actions, annuaires...) constitue un enjeu pour minimiser l'impact d'éventuelles pertes de données. La CPTS devra formaliser une procédure de sauvegarde et d'archivage, en incluant à la fois un stockage d'une version papier et d'une version numérique (non modifiable).

La procédure inclura :

- Identifier un lieu de conservation
- Déterminer un archivage électronique permettant un accès sécurisé, accessible, disponible et garantissant la confidentialité des données. L'accès doit pouvoir se réaliser en externe de la structure (pas de stockage sur un ordinateur unique).
- Mise au format qualité des documents (version, date, auteurs, durée de vie du document...)
- Déterminer les autorisations d'accès et les éventuelles modifications des droits d'accès
- Déterminer les modalités de réactualisation des documents et la traçabilité de cette actualisation

Il conviendra d'envisager les scénarii suivants :

- Non accessibilité au support papier
- Non accessibilité au support numérique (exemple blackout, rupture réseaux électriques)
- Absence ou impossibilité des personnes ayant les accès numériques ou ayant le document papier
- Piratage de données
- Défaillance du support numérique

B- Réactualisation du document

La réactualisation du plan de gestion de crise sanitaire, de l'ensemble des annexes et outils est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Évolution de la réglementation, des ressources humaines, matérielles, etc.
- Correction des erreurs, dysfonctionnements détectés lors de la mise en application du document
- Amélioration continue du document
- Modification de l'environnement et écosystème de la CPTS

Cette mise à jour garantit une transmission des informations aux membres de la CPTS.

La réactualisation du document permet de garantir sa pertinence et sa conformité aux attentes des institutions.

La réactualisation du document doit être réalisée de manière régulière, *a minima* annuellement.

C- Politique d'information / sensibilisation et Plan de formation

La CPTS doit prévoir de sensibiliser les professionnels de santé à la gestion de crise afin de faciliter l'appropriation de l'organisation structurée du plan de gestion de crise.

Les professionnels doivent, en effet, avoir la capacité de connaître les principales modalités de l'activation du dispositif de gestion de crise afin de limiter le stress et les décisions inappropriées que peut induire la survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle.

La mise en place d'une politique d'information est essentielle pour mieux appréhender l'écosystème des dispositifs de gestion de crise et pour faciliter la gestion et la conduite d'une SSE.

Il est conseillé de planifier :

- Des sessions régulières, renouvelées à fréquence définie, d'informations à l'ensemble des adhérents de la CPTS.
- Un plan de formation notamment aux gestes d'urgence et aux SSE
- Une formation spécifique pour les membres de la cellule de crise

Le plan de formation doit répondre aux orientations relatives à la formation des PS dans le dispositif ORSAN PACA.

D- Programme annuel d'exercices et entraînements

L'exercice et l'entraînement représentent une étape opérationnelle incontournable de la préparation à la gestion d'une SSE.

En effet il permet aux professionnels de santé, en amont aux situations d'urgence, de s'exercer aux différentes étapes de la conduite de crise. Ceci, afin de réduire le temps de réaction en cas de SSE avérée et de diminuer le stress qu'induirait un manque de préparation. Il a également pour objectif d'identifier d'éventuels besoins de montée en compétences ou en connaissances des professionnels.

Il permet :

- De tester les dispositifs et le plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS incluant les tests des outils de conduite de crise.
- D'acquérir de l'expérience en conduite de crise et d'identifier les points forts et les points faibles de la stratégie du plan dispositif de gestion de crise activé afin de pouvoir mettre en place des axes d'amélioration.

Le point de départ de la conception d'un exercice est basé sur l'écriture d'un scénario qui peut être joué en interne à la CPTS (ou avec les autorités et autres partenaires du territoire) sur l'ensemble (ou une ou plusieurs étapes) du dispositif de crise (exercice global ou partiel).

Le suivi et l'évaluation de l'exercice doivent être pilotés par un groupe dédié (évaluateurs/observateurs interne / externe) définissant les objectifs, la temporalité de l'exercice et les outils d'évaluation adaptés (grille d'évaluation...).

E- RETEX et Réévaluation du dispositif

Le **RETEX** est une méthode de **RE**Tour d'**EX**périence (analyse a posteriori) qui « aide à identifier de manière systémique et collective ce qui a et ce qui n'a pas fonctionné, et pourquoi et comment s'améliorer » (*After action reviews and simulation exercises. s.l. : OMS, 2018.*).

La démarche RETEX requiert le passage d'une logique individuelle à une logique collective.

La phase de retour d'expérience peut intervenir après une phase de réponse à une crise sanitaire ou la réalisation d'un exercice de simulation, afin de mettre en place une série d'actions correctrices.

L'objectif du RETEX est la réalisation du bilan des actions mises en œuvre en conduite de crise. Il identifie les points forts et /ou les faiblesses observés au cours de la gestion d'une situation donnée (situation sanitaire exceptionnelle réelle ou exercice de simulation).

Ce travail de synthèse collectif a pour but d'identifier les éventuels écarts entre la réalité et l'attendu formalisé dans le plan de gestion de crise (procédure, fiches réflexes, fiches actions, outils) et les actions et les capacités de réponse mises en œuvre au sein de la cellule de crise.

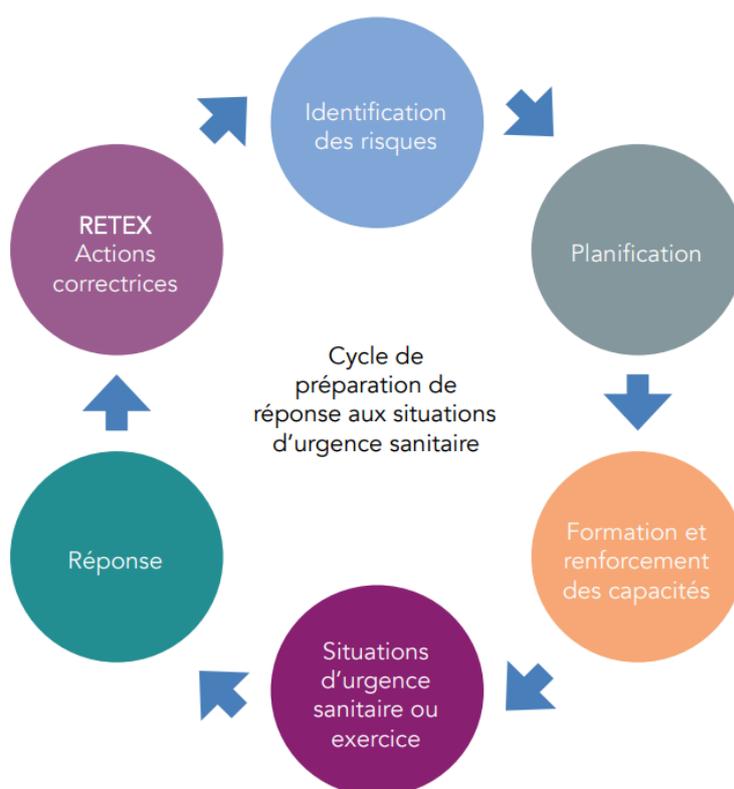


Schéma n°11 : Cycle de préparation et de réponse aux situations d'urgence sanitaire – Source : RETEX guide méthodologique SSE

22. Les types d'acteurs du RETEX :

- Membre(s) du comité de pilotage en charge de la validation
- Un référent RETEX en appui méthodologique
- Une équipe RETEX en charge de la mise en œuvre

23. Méthodologie du RETEX :

Le RETEX recourt à une méthode qui permet de faciliter la démarche d'analyse a posteriori. Dans un RETEX il y a toujours un temps de préparation, un temps pour la mise en œuvre et restitution et un temps de suivi /valorisation des actions correctives.

24. Les 3 phases du RETEX :

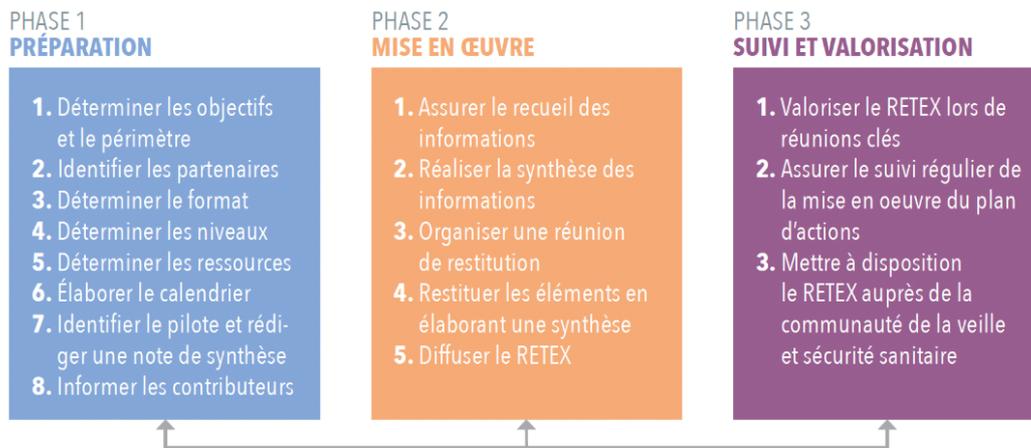


Schéma n°12 : Processus de RETEX – Source : RETEX guide méthodologique SSE

Pour davantage de précisions, vous pouvez consulter :

Retour d'expérience – Guide méthodologique – Situations d'urgences sanitaire et exercices de simulations (2019), [En ligne], disponible : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_retex_bd.pdf

CHECK LIST de rédaction d'un Plan de Gestion de Crise

(MEMO DES ELEMENTS A ABORDER)

- Fiche identité CPTS

PILOTAGE

- Tableau des membres du comité de pilotage
- Modalités de fonctionnement du comité (réunions, moyens utilisés, participation à journée crise sanitaire du 28.02.23, toute autre information permettant d'identifier la comitologie)
- Référent SSE retenu

ECOSYSTEME

- Tableau des communes du territoire de la CPTS incluant le nombre d'habitants par commune et date du recensement
- Cartographie des risques (naturels, technologiques) du territoire de la CPTS (en collaboration avec la DDARS)
- Tableau des ressources du territoire (établissements, structures exercice coordonné..) et description des interactions avec le plan de gestion de crise de ces structures et celui de la CPTS
- Tableau des collectivités territoriales
 - En [annexe 1](#) : tableau avec coordonnées des référents institutionnels SSE
 - En [annexe 2](#) : tableau avec coordonnées des référents SSE des structures
- Description des ressources extraterritoriales de la CPTS (interCPTS)
- Description des possibilités de mutualisation de moyens envisagées
- Identification des référents SSE des autres CPTS
 - En [annexe 2b](#): tableau avec coordonnées des référents SSE des autres CPTS
- Recensement des moyens humains pouvant être mobilisés (répartition par catégorie de PS et par communes)
- Description des modalités de recensement des moyens matériels.
 - Possibilité d'identifier les locaux mobilisables (stockage, création structures dédiées...)
 - Si réemploi de procédures mises en place lors de la crise COVID : indiquer les procédures concernées
- Description des modalités de recensement des solutions de téléconsultation, de la procédure de collecte, de la conservation des données.
- Référents intraCPTS de zones : modalités de désignation, zones concernées dans le territoire.
 - [Annexe 3](#): tableau avec coordonnées des référents intraCPTS de zones
- SWOT identifiant les forces, faiblesses, opportunités, menaces
- Cartographie des risques inhérents au projet

PREPARATION DE LA REPONSE PAR LA CPTS

- Modalités de constitution et d'organisation de la cellule de crise, modalités de désignation des membres
- Description de la répartition des missions entre les membres de la cellule de crise (*possibilité de repartir des exemples du tableau page 12-13-14 à adapter à la CPTS*)
 - [Annexe 4a](#) : tableau avec coordonnées des membres **mobilisables** de la cellule de crise
 - [Annexe 4b](#) : tableau avec coordonnées des membres **mobilisés** de la cellule de crise
- Modalités d'articulation de la cellule de crise avec la coordination générale de la CPTS
- Présentation des fiches actions des différentes fonctions retenues au sein de la cellule de crise (*possibilité de repartir des exemples [des fiches actions de la page 26](#)*)
- Procédure d'activation du dispositif de gestion de crise et identification du déclencheur (membre de la cellule de crise en charge du déclenchement)
- Présentation d'outils de conduite de crise, de traçabilité (exemple : annuaire, modèle de CR de réunion, modèle de main courante...)

DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE

- Description des modalités du dispositif de veille opérationnel : téléphone, mail dédié, personnes habilitées, sécurisation données.
- Description des modalités du dispositif de diffusion opérationnel de l'alerte en interne : schéma de diffusion avec les différentes étapes (niveau cellule, niveau CPTS...)
- Description des modalités de diffusion de l'alerte aux membres de la cellule de crise (messages...)
- Description des modalités d'analyse de la situation avant armement de la cellule de crise (procédures, traçabilité)
- Création de fiches réflexes (à utiliser pour chaque étape de la gestion de crise)
- Identification du lieu de regroupement de la cellule de crise
- Description de tout élément relatif à l'articulation avec les différents référents SSE du territoire

DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

- Définition de la politique d'archivage du plan de gestion de crise (incluant un volet numérique et papier)
- Modalités de réactualisation du document
- Modalités d'information sur l'existence du plan de gestion de crise
- Description des formations éventuellement envisagées
- Description des programmes d'exercice (exemple test alerte, test armement cellule)
- Modalités d'organisation retenues pour la réalisation de RETEX

Annexes

Rappel Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Information à mentionner lors de la collecte des données à caractère personnel :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **[identité et coordonnées du responsable de traitement]** pour **[finalités du traitement]**. La base légale du traitement est **[base légale du traitement]**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **[destinataires des données]**.

Les données sont conservées pendant **[durée de conservation des données prévue par le responsable du traitement ou critères permettant de la déterminer]**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **(en fonction de la base légale du traitement, mentionner également : Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données)**

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **(le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : [adresse électronique, postale, coordonnées téléphoniques, etc.]**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

N.B : distinguer dans le formulaire de collecte, par exemple via des astérisques, les données dont la fourniture est obligatoire de celles dont la fourniture est facultative et précisez les conséquences éventuelles en cas de non-fourniture des données.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/exemples-de-formulaire-de-collecte-de-donnees-caractere-personnel>

Annexe 1– Référents institutionnels des SSE

Annexe 2 – Coordonnées des structures, établissements, etc. présentes sur le territoire de la CPTS

Annexe 2b– Référents SSE des CPTS du département

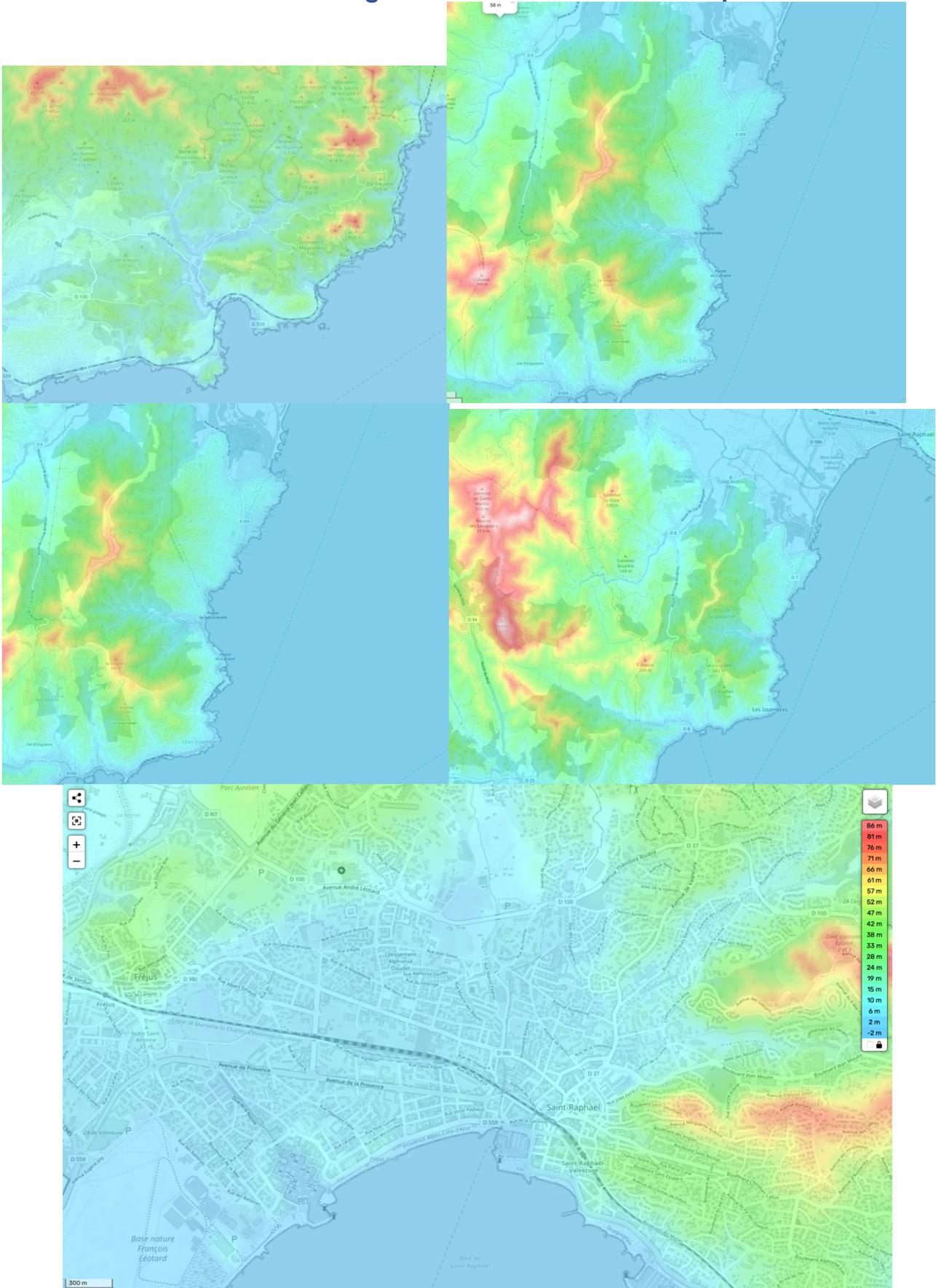
Annexe 3 - Tableau des référents intraCPTS de zone

Annexe 4a– Annuaire des membres mobilisables de la Cellule de Crise

Annexe 4 b – Annuaire des membres mobilisés de la Cellule de Crise

Fonction	Nom Prénom	Profession	Coordonnées	Signature
DECISION			Tél professionnel : Tél personnel : E-mail :	
RÉFÉRENT SSE			Tél professionnel : Tél personnel : E-mail :	
COORDINATION MÉDICALE			Tél professionnel : Tél personnel : E-mail :	
COORDINATION PARAMÉDICALE			Tél professionnel : Tél personnel : E-mail :	
COMMUNICATION			Tél professionnel : Tél personnel : E-mail :	
SUPPORT			Tél professionnel : Tél personnel : E-mail :	
SECRETARIAT			Tél professionnel : Tél personnel : E-mail :	
RÉFÉRENT INTRACPTS ZONE 1			Tél professionnel : Tél personnel : E-mail :	
RÉFÉRENT INTRACPTS ZONE 2			Tél professionnel : Tél personnel : E-mail :	

Annexe 5 – les cabinets généralistes libéraux et le risque de submersion.



SECTORISATIONS POSSIBLES

SUR FREJUS :

Zone du centre-ville : DR AIT KACI, ALAUZET, ABBAT, ANDRE, BOUCHOUCHA, GUISLAIN SABINE ET FABIENNE, HEMMO , PANGRANI.

Zone Cais : DR BAUDOUIN

Zone la Tour de Mare : DR CHABI-CHARON, D'ARDHALON ET LOMBARD.

La zone Fréjus nord est pourra se diriger vers la tour de Mare et le centre-ville

La zone Fréjus nord-ouest pourra se diriger vers Caïs et le centre-ville.

Les Zones sud en aval de la voie ferrée se dirigeront vers Fréjus centre-ville.

SAINT AYGULF :

La seule possibilité pour les patients de Saint Aygulf est de se diriger vers Roquebrune sur Argens si l'état des routes le permet.

LES ISSAMBRES :

Les patients devront se rabattre sur Sainte -Maxime ou sur Le Muy par le col du Bougnon.

SAINT-RAPHAEL :

Zone du centre-ville : DR NADAL, FABRI, GIROD, GUYON.

Zone nord : centre Omega avec les DR CANDERAN, DEVILLARD.

Centre Sigma avec les DR MOKDAD, GRASSET, ALLAMANDI, IVACHEFF, MOREAU, TALARON.

Epsilon I avec le Dr ROGE.

AGAY :

La zone d'Agay devra se diriger vers la zone nord de Saint Raphael par l'avenue des Golfs et le Bd de l'Aspé.

Annexe 6 – Liste des évènements indésirables du territoire VEM

Débordements de cours d'eau :

- 4 au 10 novembre 2011 : inondations sur l'Argens et plusieurs affluents. Elles commencent le 4 novembre sur l'amont du bassin, puis à partir du 5 sur la partie aval et ses affluents. La crue de l'Argens, d'occurrence cinquantennale, atteint la cote de 3,64 m à l'échelle de la station hydrométrique des Arcs (débit 468 m³/s) et de 6,64 m à celle de Roquebrune (débit de 1 150 m³/s). Les hauteurs d'eau relevées dans la plaine de Fréjus et Roquebrune sont environ à 1 mètre en dessous de celles de juin 2010 mais avec une durée de submersion supérieure.
- 15 juin 2010 : crue historique sur la moyenne et basse vallée de l'Argens, et plusieurs affluents comme la Nartuby dont le cours a été partiellement dévasté. Ces inondations ont causé 27 victimes (25 décès et 2 disparus) et des dégâts considérables (estimés à plus d'un milliard d'euros) dans l'arrondissement de Draguignan. L'étendue, la durée et l'intensité des pluies d'orages ont rapidement provoqué un ruissellement très intense, le débordement subit et violent des cours d'eau, en particulier la Nartuby, l'Aille, le Florieye. La crue de l'Argens générée par ce phénomène a atteint la cote de 7,70 m au pont de la RD7 à Roquebrune/Argens, avec des hauteurs de submersion localement supérieures à 2m dans la plaine de Roquebrune et Fréjus (plus hautes eaux connues). Les débits estimés à Roquebrune sont compris entre 2 200 et 2 900 m³/s. L'estimation de la période de retour de la crue est supérieure à 100 ans.

Submersion marine :

- 31 octobre 2003 à Bormes-les-Mimosas : le cordon dunaire a été détruit à la suite d'une tempête par les paquets de mer. Ce phénomène ne s'est plus reproduit. La plage des Lecques à Saint-Cyr-sur-Mer a subi une érosion du littoral importante. A Saint-Aygulf sur la commune de Fréjus, le phénomène était tel qu'il entraînait la disparition de la plage. Des solutions de confortement ont sauvé ces plages. La partie nord et la partie centrale du Tombolo, au niveau de la presqu'île de Giens, ont été affectées à différentes reprises : en 1811, 1854, 1917, 1941, 1942. Il est à craindre que ce phénomène récurrent ne réapparaisse.

Feux de forêt :

- 2005 : 1 800 ha dont la région de Fréjus avec l'évacuation de milliers de vacanciers et 6 campings touchés.
- 2015 : 40 ha à Fréjus où 10 000 personnes avaient été évacuées de 3 campings
- 2017 : 4350 ha (Artigues, Croix Valmer, La Londe, Hyères et Fréjus).

Digues :

- Les espaces protégés par des digues restent des zones soumises au risque car on ne peut avoir de garantie absolue sur l'efficacité des ouvrages. Pour exemple, les digues du Reyran situées sur la commune de Fréjus ont subi d'importants dommages lors de la crue de novembre 2011, première crue forte depuis la création de l'ouvrage, qui a provoqué l'érosion de près de 400 mètres de digue.

Risque industriel :

- 06 février 2009 – FREJUS : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire. Un feu embrase une voiture vers 22 h sur l'aire de distribution de carburant d'une station-service d'un hypermarché et se propage à une pompe. Les 15 pompiers mobilisés éteignent l'incendie en 5 min avec de la mousse. Le corps d'une personne est retrouvé dans le véhicule ; d'après les caméras vidéo de surveillance, l'homme se serait aspergé d'essence puis immolé par le feu. La police effectue une enquête.

Rupture de barrage :

- Le 2 décembre 1959 le barrage de Malpasset (Var), 103 implanté sur un bloc rocheux, cède sous la pression de la montée des eaux causée par de fortes intempéries. Bilan : 423 victimes (cet ouvrage n'était ni conçu, ni construit ni exploité par EDF).

Les coulées boueuses :

- Ces phénomènes sont assez récurrents comme à Bargemon et Villecroze en 2005 ou à Garéoult et Roquebrune-sur-Argens en 2006.

Canalisations :

- 25 mai 2015 - PUGET-SUR-ARGENS : Transports par conduites. Une fuite est détectée sur un pipeline d'essence (D 250 mm) lors du passage périodique d'un racleur instrumenté. Des traces de pollution sont constatées. La fuite s'est produite au niveau d'un piquage pirate.

Annexe 7 : les symboles pour l'affichage

SYMBOLES POUR L'AFFICHAGE DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Submersion	Rupture d'ouvrages	Neige Vent	Climat	Mouvements de terrain	Volcan Séisme	Activités technologiques	Transport marchandises dangereuses
 inondation lente	 aval d'une digue	 chute abondante de neige	 cyclones	 zone exposée aux glissements de terrain	 activité volcanique	 activités industrielles	 transport de marchandises dangereuses
 inondation rapide	 aval d'un barrage	 avalanche	 feux de forêt	 cavités souterraines	 sismicité	 stockage de gaz	 conduites fixes de matières dangereuses
 submersion marine		 tempêtes fréquentes		 marnières		 unité nucléaire	
DIVERS				 sécheresse			
 Information	 Attention	 Abri	 Repère de crue				

(Arrêté du 9 février 2005)

Outils

25. Procédure d'activation du dispositif de gestion de crise

 	Procédure d'activation du dispositif de gestion de crise	Page 1 sur 1
---	---	--------------

<u>Rédaction :</u> Antonin TAFANI	<u>Validation :</u> Dr Pierre GRAS	<u>Date d'application :</u> Juin 2024 Version 1
---	--	---

<u>Périmètre d'application :</u> <ul style="list-style-type: none">• Agglomération Estérel Cote d'Azur (Fréjus, St-Raphael, Roquebrune/Argens, Pujet/Argens et les Adrets de l'Estérel).• Crises sanitaires de tous types (naturelle, humaines, accidentelle, guerres, ...)
<u>Pourquoi</u> (cette procédure est mise en place, finalité) : <ul style="list-style-type: none">• Organisation & continuité des soins de ville en appui aux actes de 1^{ère} urgence• Renforcement des équipes d'urgences & des établissements médico-psycho-sociaux• Appui à la gestion des psychotraumatismes
<u>Qui</u> (est concerné par cette procédure, à qui s'applique-t-elle) <ul style="list-style-type: none">• Les professionnels de santé libéraux pour la population de l'agglomération
<u>Procédure :</u> <ol style="list-style-type: none">1. Réception de l'information de crise2. Convocation en urgence du bureau de la CPTS<ol style="list-style-type: none">a. Étude du type de crise sanitaireb. Si validation de la crise, mise en place de la réponse adaptée3. Contacter les ≠ membres mobilisables4. Réunion de crise avec les membres mobilisés pour l'organisation de la réponse à apporter5. Intégration de l'agglomération aux réunions de gestion de la crise6. Intégration des établissements médico-psycho-sociaux aux réunions de gestion de la crise<ol style="list-style-type: none">a. Contacter les référentsb. Définir les besoins des établissementsc. Recensement des moyens et outils dans la collaboration
<u>Références :</u> Procédure interne CPTS VEM

<u>Date de création :</u> Le 31/05/2024	<u>Date de modification :</u>	<u>Modifications apportées :</u>
---	--------------------------------------	---

26. Modèle type de point de situation

Le point de situation permet d'échanger avec les différentes parties prenantes sur les derniers éléments de la crise, et de mettre à jour le plan d'action.

Pour visualiser un exemple de modèle de main courante et de tableau de bord : Cf. annexe 13 et 14 disponible sur <https://solidarites.gouv.fr/guide-daide-lelaboration-du-plan-bleu-en-ehpad>

Point de situation n° X		
Description de l'événement (date de début de l'événement, nature, typologie, etc.)		
Impact de l'évènement et conséquences (organisationnelles, médiatiques, sur la sécurisation de l'établissement, sur l'accueil des résidents, etc.)		
Mesures de gestion (activation du plan bleu, cellule de crise, rappel de personnel, mobilisation de moyens matériels supplémentaires, évacuation, mise à l'abri, sécurisation, ruptures de flux, etc.)		
Effectuées	En cours	Non encore effectuées
Demande(s) spécifique(s)		

Glossaire

ABM	Agence de la BioMédecine
ACI	Accord Conventionnel Interprofessionnel
ARS	Agence Régionale de Santé
ANSM	Agence Nationale de Sécurité du Médicament
ASN	Autorité de Sûreté Nucléaire
ANSP	Agence Nationale de Santé Publique
ASIP Santé	Agence des Systèmes d'Information Partagés en Santé
CDS	Centre de Santé
CIC	Cellule Interministérielle de Crise
CIAV	Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COD	Centre Opérationnel Départemental
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises
CORRUSS	Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires
COVID	Corona Virus Disease
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CPTS	Communauté Pluriprofessionnelle Territoriale de Santé
CRAPS	Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire
DD	Délégation Départementale
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DG ARS	Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
DGS	Direction Générale de la Santé
DSO	Dispositifs Spécifiques Opérationnels
ECG	Électrocardiogramme
EFS	Établissement Français du Sang
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMS	Etablissement Médico-Social
ESP	Equipe de Soins Primaires
ESS	Equipe de Soins Spécialisés
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
NRBC-E	(Risque) Nucléaire Radiologique Biologique Chimique et Explosif
ORSAN	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles
ORSAN AMAVI	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles Accueil Massif de Victimes non contaminées
ORSAN BIO	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles lors d'un risque biologique connu ou émergent
ORSAN CLIM	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles lors d'un phénomène climatique
ORSAN EPI VAC	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles

ORSAN NRC	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situation sanitaires exceptionnelles pour la prise en charge d'un risque Nucléaire Radiologique ou Chimique
ORSAN REB	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles pour la prise en charge d'un Risque Epidémique et Biologique
ORSEC	Organisation de la Réponse de la SECurité Civile
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PFR	Point Focal Régional
PGTHSSE	Plan de Gestion des Tensions Hospitalières et des SSE
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PVUS	Plateforme de Veille et d'Urgence Sanitaire
PZMRS	Plan Zonal de Mobilisation des Ressources Sanitaires
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SWOT	Strengths Weaknesses Opportunities Threats
SZDSP	Service Zonal de Défense, Sécurité, Planification
SSE	Situation Sanitaire Exceptionnelle
VSS	Veille et Sécurité Sanitaire

Bibliographie

Guide d'aide à la préparation et à la gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles Ministère de la Santé. 2019 [En ligne]. Disponible : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_situation_sanitaire_exceptionnelle.pdf

Guide d'élaboration d'un plan bleu. ARS de zone sud est. Octobre 2011.

Guide d'élaboration d'un plan bleu. ARS Nord Pas de Calais. [En ligne]. Disponible : https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/sites/default/files/2016-12/Le_guide_plan_bleu.pdf

Guide d'aide à l'élaboration du plan bleu en EHPAD. Disponible : <https://solidarites.gouv.fr/guide-daide-lelaboration-du-plan-bleu-en-ehpad>

Prise en charge des situations sanitaires exceptionnelles (SSE). Haute Autorité de Santé. [En ligne]. Disponible : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/fiche_pedagogique_prise_en_charge_situations_sanitaires_exceptionnelles.pdf

Guide méthodologique aide à l'organisation de l'offre de soins en situations sanitaires exceptionnelles Ministère de la Santé. 2014. [En ligne]. Disponible : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/organisation_offre_de_soins_ok_bd.pdf

Plan de gestion des tensions hospitalières & des situations sanitaires exceptionnelles Dr Jean-Marc PHILIPPE Conseiller médical auprès du Directeur général de la santé Direction Générale de la Santé Gestion de crise dans les établissements de santé. 2018. [En ligne]. Disponible : https://www.samu-urgences-de-france.fr/medias/files/JSUDF181218_07_Plan_HT_SSE.pdf

Dispositif d'organisation régionale de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles ORSAN AMAVI attentats terroristes. ARS Centre Val de Loire. Claire Janin CSTH Régional. Avril 2018. [En ligne]. Disponible : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/media/83697/download?inline>

Retour d'expérience – Guide méthodologique – Situations d'urgences sanitaire et exercices de simulations (2019) https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_retex_bd.pdf